PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FÉVRIER 2021

Le 11 février 2021 à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis à l'Espace André-Maigné, sous la présidence de M. Jean-Luc Laurent, Maire, pour tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 29 janvier 2021.

Membres présents :

M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. BOUFRAINE, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BOCABEILLE, M. EDET, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. BANBUCK, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. DELANNOY, M. ZINCIROGLU, M. BELAÏNOUSSI, Mme ALESSANDRINI (départ à 21 heures 35)

Membres représentés :

Mme MUSEUX par M. DELAGE, Mme ÉTIENNE par Mme GESTIN, M. RAYMOND par M. DELAGE, Mme BADOC par Mme BOCABEILLE, Mme BASSEZ par M. TRAORÉ, Mme BRICOUT par M. CHIAKH, Mme COURDY par Mme FOURCADE, Mme THIAM par M. HASSIN, M. TAPA par Mme FOURCADE, M. KHIAR par M. BOUFRAINE, M. HEMERY par M. GIBLIN, Mme DEFRANCE par Mme BOCABEILLE, M. NICOLLE par M. BANBUCK, Mme ALESSANDRINI par Mme HARTMANN (à partir de 21 heures 35)

Secrétaire de séance :

M. TRAORÉ

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je tiens à faire deux commentaires à l'attention des élus et des Kremlinois. Nous sommes réunis à nouveau à l'Espace André-Maigné, conformément à la loi, qui autorise que nous nous réunissions en dehors de l'enceinte habituelle de réunion du Conseil Municipal, c'est-à-dire l'Hôtel de Ville, en raison du contexte sanitaire. Conformément aux dispositions légales, j'ai informé M. le Préfet du Val-de-Marne de ce transfert de lieux de réunion de notre Conseil Municipal.

Je veux remercier les groupes de la majorité qui ont répondu favorablement au principe de sobriété dans la présence d'élus. Afin de garder les distances sanitaires, ils ont organisé un certain nombre d'absences dans le cadre des dispositions légales autorisant chaque élu à détenir deux pouvoirs. Je constate qu'il y a un déséquilibre entre les groupes de présents. Les deux groupes d'opposition n'ont pas souhaité s'associer à ce dispositif qui s'applique à toutes les assemblées, départementales, régionales ou territoriales. Les membres des groupes d'opposition se trouvent trop proches les uns des autres. Je les encourage à marquer leur distance sociale en s'écartant les uns des autres. Je vous invite à respecter ces distances prévues.

Deux questions orales ont été déposées, l'une par M. Jean-François Banbuck, l'autre par M. Lionel Zinciroglu. Conformément au règlement intérieur, elles seront lues et appelées après l'approbation du procès-verbal de la dernière séance. Conformément au règlement intérieur, a été transmise aussi une proposition de vœu qui sera présentée par M. Ibrahima Traoré.

Je vous propose de désigner un secrétaire de séance. Je propose la candidature de M. Ibrahima Traoré. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants: 34 Pour: 34 Contre: 0 Abstention: 0

Jean-Luc LAURENT, Maire

M. Ibrahima Traoré est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

J'en viens à l'approbation du procès-verbal du 17 décembre 2020, qui vous a été remis par un envoi complémentaire. Y a-t-il des remarques sur ce procès-verbal ?

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

À deux reprises, la transcription de mes propos est erronée. En page 32, à la délibération n° 157 sur le bouclier communal, ma question était : « Quel est le nombre de commerçants habitant Le Kremlin-Bicêtre ? » et non « Quel est le nombre de commerçants au Kremlin-Bicêtre ? »

Pour la deuxième question, j'ai précisé « J'aimerais connaître le nombre de commerçants habitant Le Kremlin-Bicêtre » et non « J'aimerais connaître le nombre de commerçants ».

Jean-Luc LAURENT, Maire

Intégrer ces demandes de corrections de Mme Chiboub ne pose pas de souci. Y a-t-il d'autres observations ? Non. Je mets aux voix le projet de procès-verbal, modifié par les observations de Mme Chiboub.

Résultat du vote

Votants: 34 Pour: 34 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le procès-verbal, ainsi modifié, est adopté. J'ai une demande de parole de MM. Banbuck et Zinciroglu.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

Monsieur le Maire, je voudrais revenir sur vos propos liminaires relatifs à l'organisation de cette séance et sur le reproche que vous faites à l'opposition de ne pas avoir accédé à votre suggestion de limiter le nombre de présents. S'agissant de l'organisation de nos séances, le fait qu'il y ait possibilité d'avoir un quorum réduit au tiers avec des élus porteurs de deux procurations ne s'applique que dans le cas où la collectivité n'est pas en mesure matériellement d'organiser les distances sanitaires. Or la Ville dispose de suffisamment de locaux. Je m'inscris en faux par rapport à vos propos qui tendraient à nous faire croire et à faire croire à la population que c'est aux élus de l'opposition de s'organiser pour respecter les distances sanitaires. Il vous appartient, Monsieur le Maire, en tant qu'organisateur de la séance, de prévoir des locaux qui nous permettent de respecter ce protocole. Ne renversons pas la charge de la preuve.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Je ne voulais pas forcément intervenir sur ce sujet ce soir. Ce qui me fait intervenir, monsieur le Maire, c'est vos remarques selon lesquelles on doit se distancier les uns des autres. Si vous le souhaitez vraiment, mettez à notre disposition les moyens de nous distancier les uns des autres, ou bien imposez-nous de ne pas venir. Nous, ce que nous respectons ici ce soir, c'est la législation en vigueur. Nous la respectons. Si ce n'est pas le cas, dites-le-nous, imposez-nous des absences. Ce soir, je ne peux pas empêcher mes collègues et les élus du Groupe Ensemble Changeons Le KB de participer à ce Conseil Municipal. Regardez dans d'autres villes. Des dispositions ont été mises en place. Récemment, à Bry-sur-Marne, un gymnase a été réquisitionné. Des maires prennent leurs responsabilités ; d'autres fustigent les élus qui, selon ce que vous dites, ne respecteraient pas une distance sociale entre eux. Ce n'est pas le cas. Il faut éviter ce genre de remarque. C'est humiliant et insultant.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Il n'y a ni insulte ni humiliation. Il y a un constat. C'est ce qui nous est demandé. Je ne l'impose pas. Il s'agit d'une recommandation. Vous-même, monsieur Zinciroglu, au Territoire, vous vous abstenez de venir à certaines séances en ce moment dans des locaux qui sont pourtant suffisamment grands, en l'absence de public. En effet, le public ne peut que regarder les séances sur écran. Cela permet de maintenir le caractère public des séances des réunions de Conseil Municipal. La suggestion que j'ai faite est à l'image de ce qui s'est passé et de ce qui se passe au Territoire. Mon intention n'est pas d'imposer, mais simplement de recommander. Je prends acte qu'il n'y a pas eu de volonté. Pour les modalités de gestion de la Ville, je ne souhaite pas mobiliser des gymnases qui sont pour l'instant fermés. Il faudrait les désinfecter

avant et après la tenue des réunions. Cela a un coût. Je rappelle que nous avons inscrit au budget des sommes qui correspondent à environ 20 000 € par mois pour frais supplémentaires de désinfection des classes et des locaux d'écoles et de centres de loisirs. Je n'ai pas envie d'en rajouter. Cette préoccupation de bonne gestion pourrait nous animer collectivement. Vos déclarations étant consignées, nous allons passer à l'ordre du jour et, d'abord, aux questions orales.

QUESTIONS ORALES

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

Monsieur le Maire, depuis votre élection, vous n'avez cessé d'affirmer que vous obtiendriez du Préfet l'annulation de son arrêté du 3 mars 2020 approuvant la fusion de Kremlin-Bicêtre Habitat avec OPALY et Cachan Habitat. Vous l'avez dit au Conseil Municipal. Vous l'avez dit aux administrateurs de KBH. Vous l'avez dit aux locataires. Vous l'avez dit à la population. Rappelons que votre projet consiste à doublement contourner la loi : d'une part, la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, que vous avez votée et qui donne compétence en matière d'habitat à la Métropole du Grand-Paris, laquelle en a confié l'exécution à l'Établissement Public Territorial Grand Orly-Seine-Bièvre ; et, d'autre part, la loi ELAN qui prévoit un seuil minimum de 12 000 logements pour les organismes de logement social.

Pour mener votre projet à bien, trois délibérations ont été adoptées par notre assemblée lors de la séance du 26 novembre 2020 en vue d'acquérir une société anonyme coopérative d'intérêt collectif (SCIC). L'annulation de la fusion devait intervenir avant le 1^{er} janvier 2021. Aujourd'hui, où en sommes-nous ? À notre connaissance, le Préfet a refusé d'accéder à votre demande et tout indique que la fusion a bien eu lieu. Or, dans un document récemment diffusé aux Kremlinois, vous affirmez, je cite, « Nous gardons le contrôle », suggérant ainsi une situation qui ne serait que transitoire.

Vous devez des explications aux élus et aux Kremlinois. Confirmez-vous que le Préfet n'a pas pris de nouvel arrêté ? Confirmez-vous que KBH a bien été absorbé par OPALY ? Confirmez-vous, par conséquent, que l'organisme n'existant plus, vous n'êtes plus président de son Conseil d'Administration et que vous n'avez ni autorité ni délégation pour agir directement auprès des locataires ? Confirmez-vous qu'en dépit de cette situation, vous persistez à vouloir intégrer le patrimoine de KBH dans une SCIC contrôlée par la Ville ?

Dans ce contexte, monsieur le Maire, il vous faut informer clairement le Conseil sur les modalités d'exécution de votre projet. Nous devons savoir quelle sera la procédure juridique à mettre en œuvre puisque la transmission universelle de patrimoine n'est plus possible. Quel sera le coût de l'opération ? Comment sera-t-elle financée, au-delà des 123 500 € que le Conseil a déjà votés ? Ceci a lieu dans le contexte où, alors que vous avez effectivement fait voter 125 000 € de budget en novembre pour l'acquisition de cette fameuse SCIC, si j'en crois la balance budgétaire 2020 qui m'a été remise cette semaine, pas un euro sur cette somme n'a été engagé. Qu'est-ce que cela veut dire ? Je vous remercie de vos réponses, monsieur le Maire.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je crois que la question orale de M. Zinciroglu est sur le même objet. Vous avez la parole.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

C'est en effet le cas, monsieur le Maire, et ce, sans concertation. Vous verrez que le sens de la question orale est tout à fait différent. Où en est-on de la fusion KB Habitat ? La question orale se résume ainsi en une phrase.

Après avoir eu plusieurs présentations et points d'étape sur le projet de la majorité concernant la future fusion de KB Habitat, les Kremlinois et les élus d'opposition restent dans l'attente de ce qui a été acté par la Préfecture concernant l'avenir de KB Habitat. Pourquoi n'a-t-on aucune information à ce sujet ? Pourquoi doit-on attendre de vous relancer pour être tenus informés ? Quel est l'avenir des locataires et de l'ensemble du personnel de KB Habitat. Monsieur le Maire, nous souhaitons tout simplement connaître l'avancement et la situation actuelle de l'office public du Kremlin-Bicêtre. Je vous remercie.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Jean-François Delage va répondre à l'ensemble de vos questions.

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé des questions relatives à la démocratie, la citoyenneté, la coordination des conseils de quartiers, au référendum kremlinois, au comité éthique, à l'éducation populaire, aux affaires générales, aux services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Chers collègues, la majorité municipale a pris un engagement très clair : empêcher la mort de notre office HLM Kremlin-Bicêtre Habitat qui fêtera l'an prochain son centenaire — un bien bel anniversaire. Cet office HLM de plus de 1 900 logements est celui des Kremlinois. Il a été payé par de l'argent public. Le précédent Maire avait décidé de brader notre office sans aucune contrepartie dans une fusion-absorption où la Ville n'avait rien à gagner. Cette fusion-absorption nous condamnait à être minoritaires et à perdre le contrôle de nos logements sociaux au profit d'un ensemble énorme et éloigné des locataires.

Dès cet été, la majorité municipale a travaillé à une solution alternative, comme elle s'y était engagée pendant la campagne électorale. En novembre dernier, le Conseil Municipal a approuvé un nouveau choix, celui d'un partenariat avec le bailleur Logial et le groupe mutualiste Arcade-Vyv au sein d'une coopérative HLM. C'est un modèle d'avenir qui permet d'associer les locataires et les salariés dans une structure coopérative où la Ville restera majoritaire ; et de travailler avec les représentants des locataires et des salariés. C'est aussi un choix qui repose sur un partenariat durable, notamment financier, pour répondre aux demandes importantes des locataires en termes de construction, de rénovation et de réhabilitation.

On nous accuse ce soir de ne pas respecter la loi. Encore faut-il le prouver. Durant tout le processus, le Conseil Municipal a été informé des avancées. Les représentants des salariés de KBH et les locataires ont été consultés à plusieurs reprises. Cela a abouti à une délibération de l'Établissement Public Territorial le 15 décembre dernier, que vous ne semblez pas avoir vue, qui, je cite, « approuve le regroupement de Kremlin-Bicêtre Habitat avec Logial et Arcade-Vyv ». M. Banbuck a justement rappelé que l'établissement public territorial était compétent pour décider. C'est ce qu'il a fait le 15 décembre dernier en approuvant le choix de la majorité municipale.

Nous sommes maintenant dans une phase de transition. Depuis le 1^{er} janvier, nous échangeons avec les villes d'Arcueil, Gentilly et Cachan, mais aussi avec Villejuif et Vitry-sur-Seine qui ont décidé d'intégrer OPALY quand, nous, nous voulons en sortir. Cela ne doit pas surprendre. C'est la démocratie. L'ancienne municipalité a voulu s'affranchir de la démocratie, mais les citoyens ont rappelé, lors de l'élection municipale que la décision leur appartenait. C'est un cheminement et un travail collectif dans lequel nous sommes.

La semaine dernière, le Maire a échangé avec les salariés de KBH qui étaient réunis en Assemblée Générale. Demain, vendredi, une nouvelle réunion est prévue avec le Préfet du Val-de-Marne.

Ce processus demande encore un peu de temps. La certitude que nous avons, c'est la détermination de la Ville à tenir son engagement pour rendre le contrôle de Kremlin-Bicêtre Habitat à ses locataires. Le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration de KBH seront informés et associés aux décisions au fur et à mesure de leur élaboration jusqu'à l'aboutissement du transfert du patrimoine de KBH à la coopérative HLM dont la Ville s'est dotée. Nous n'acceptons pas que la précédente équipe municipale ait bradé notre office HLM. C'est pourquoi, avec la coopérative, nous construisons une gestion humaine, de qualité et de proximité. Les locataires en ont besoin et le demandent. C'est un outil essentiel pour une politique sociale du logement dans notre ville.

À ce titre, tous les Kremlinois sont invités à nous faire part de leurs souhaits et de leurs demandes dans le cadre de la grande enquête logement jusqu'au 14 mars prochain. C'est un temps de concertation important. Le logement est un enjeu majeur dans une ville comme la nôtre. C'est dans ce sens que nous agissons tous les jours.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Nous allons passer maintenant à l'examen et à la discussion de deux communications. [Coupure micro.] Je vous remercie d'avoir rétabli cet outil indispensable pour nos travaux. Je vous disais donc que nous allons passer à une communication sur la crise sanitaire et à une communication sur l'engagement de la Ville pour une régie publique de l'eau.

COMMUNICATION SUR LA CRISE SANITAIRE

Jacques HASSIN, Maire-Adjoint chargé des questions relatives à la santé, aux handicaps et à l'insertion (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Mesdames, messieurs, chers collègues, je vais articuler cette communication en plusieurs points. Je ferai d'abord un exposé rapide et résumé, puis un point d'étape sur la vaccination. Au plan national et dans le Val-de-Marne, la circulation du virus est sur une phase en plateau. Elle diminue très peu certains jours et augmente un peu plus certains autres jours. Je ne vais pas vous abreuver de chiffres. J'en donne un : nous avons passé le seuil des 80 000 décès. L'état d'urgence sanitaire a été prolongé par l'Assemblée Nationale jusqu'au 1^{er} juin.

Dans le Val-de-Marne, la positivité des tests a augmenté de 13,5 % et le taux d'incidence s'établit à 9,50 %. Le couvre-feu a peu d'effet à ce jour. Le problème est celui des variants qui soulèvent évidemment des inquiétudes particulières.

En Île-de-France, nous avons passé le cap des 20 % de cas positifs, en sachant que ce pourcentage va augmenter puisque, aujourd'hui, tous les tests positifs sont examinés à la lumière de ce variant de 50 à 70 % plus contagieux que le virus que nous avons connu.

Concernant la vaccination, malgré les propos qui peuvent être considérés comme lénifiants, la réalité sur le terrain est un démarrage poussif, pour utiliser un euphémisme. Les délais s'allongent. Des personnes doivent être vaccinées en priorité. Toutes les personnes âgées en EHPAD n'ont pas été vaccinées. Elles étaient la première priorité. Elles auraient dû être vaccinées dans la première semaine de janvier 2021. Les délais s'allongent. Les rendez-vous sont déplacés, voire annulés. Selon les chiffres du ministère de la Santé, environ 60 % de la population cible et 1,8 % de la population générale ont été vaccinés. Nous sommes très loin des critères permettant d'espérer un jour une immunité collective.

Du fait des difficultés logistiques, les collectivités territoriales ont proposé depuis le début — j'y reviendrai — des locaux pour mettre en place des circuits de vaccination. Jusqu'à maintenant et malgré la demande début janvier au directeur de l'ARS 94, cette demande n'a pas été encore validée. On peut penser que c'est uniquement parce qu'il n'y a pas de vaccins disponibles. Les centres de vaccination dans le Val-de-Marne sont tous actuellement en panne de vaccins. Certains sont obligés de fermer.

Il y a trois types de vaccins. Il est important de le dire. Il y a deux vaccins à ARN (Pfizer et Moderna) et le vaccin AstraZeneca qui est un vaccin traditionnel avec des procédures équivalentes à celle du vaccin contre la grippe. D'autres vaccins sont en attente. Les vaccins à ARN prennent en compte aussi le variant dit anglais. Par ailleurs, sur le site de Santé Publique France, on voit qu'il n'a pas été prouvé que le vaccin d'AstraZeneca était moins efficace chez les personnes âgées. Il est à nouveau recommandé pour les personnes soignantes et pour les personnes âgées.

Concernant les services publics de la municipalité, en septembre, avec le laboratoire d'analyses médicales sur la ville, Cerballiance, nous avons prévu une vaccination du personnel tous les 15 jours de façon volontaire, avec un dépistage PCR. Il a lieu ici même.

Comme je l'ai signalé à l'ARS et à la Préfecture, pour protéger les Kremlinois, nous avons demandé qu'un centre de vaccination puisse ouvrir au centre social.

Une nouvelle opération de distribution de masques a été réalisée. Il s'agit de masques fabriqués en France, lavables et conformes aux normes de l'AFNOR. Une distribution de masques supplémentaires aux Kremlinois qui le demandent a eu lieu. En dix jours, près de 250 masques ont été retirés par 79 demandeurs. Il s'agit en général de familles nombreuses. Se pose la question de la distribution des masques dans les écoles. Elle a été importante afin de pallier les carences logistiques de l'État à la suite de l'interdiction de masques de protection artisanaux.

La Ville continue de mettre à disposition des personnels et des Kremlinois des moyens de protection diversifiés. Mijanvier, nous disposions ainsi de 180 000 masques chirurgicaux, de 90 boîtes de gants de 100 unités, de 690 flacons de gels hydro-alcooliques et de près de 62 000 lingettes désinfectantes ainsi que de plusieurs visières. Tous les agents de la commune peuvent être fournis en masques FFP2. Les masques FFP2 étaient réservés au personnel en contact avec des patients atteints. Ses indications se sont élargies mais, sur un plan pratique, respirer toute la journée avec un masque FFP2 est particulièrement pénible et gênant.

Le CCAS et le Club Lacroix sont à pied d'œuvre pour aider et accompagner les Kremlinois.

Nous avons réalisé une plaquette d'information, distribuée dans les boîtes aux lettres des personnes de plus de 75 ans. Un dispositif de taxi social est assuré par la Ville pour accompagner les personnes. Il se rend au domicile de la personne et les ramène après vaccination. Ce service gratuit est utile, mais assez peu utilisé du fait que les vaccinations à Arcueil et à Orly ont été reportées au mieux à la mi-mars.

La municipalité a aussi pris contact avec les médecins généralistes, les pharmaciens, les infirmiers libéraux pour connaître leur positionnement et leur disponibilité. Quelques retours montrent qu'ils sont favorables à participer à la campagne de vaccination (aide logistique, stockage, aptitude à vacciner).

Un nouveau protocole était applicable dans les écoles, notamment avec le durcissement des règles de restauration scolaire

La Ville a mis en place quelques initiatives : doublement du portage de repas à domicile pour 104 personnes concernées, une ligne d'écoute et de soutien (dispositif téléphonique gratuit chaque vendredi), actions en faveur de l'accès aux droits, maintien de l'accompagnement aux devoirs et à la lecture. Ces initiatives visent à atténuer l'isolement et à recréer des dynamiques et des actions complètes.

Un effet délétère est apparu dans les EHPAD. Les personnes âgées n'y sont pas toutes décédées de la Covid, mais de ce que l'on appelle le syndrome de glissement. Ces personnes âgées, séparées de leur famille, privées de visites, se sont retrouvées isolées et se sont laissé mourir. Sur le site de Santé Publique Française, on trouve deux études scientifiques qui montrent le retentissement psychique important lié à la crise sanitaire. On commence à noter aussi chez les

étudiants quelques suicides. Il ne s'agit pas que de problèmes psychiatriques, mais de problèmes de souffrance psychique. Je vous rappelle que, pour rendre quelqu'un fou, il suffit de l'installer dans une pièce sans aucun son, sans aucun contact physique, sans aucune stimulation lumineuse. Au bout d'un certain temps, les gens deviennent complètement fous. Cette pandémie a pour conséquence des problèmes de souffrance psychique chez l'ensemble de la population. Le phénomène est plus marqué chez les personnes âgées et les étudiants. La reconstruction prendra plus de temps que la victoire sur la Covid-19.

Je passe au relevé de la Police Municipale concernant les dernières semaines. Des rappels réguliers sont faits à des personnes qui ne portent pas de masque sur le marché, y compris chez les forains et certains magasins ouverts. On a constaté un relâchement dans le port du masque aux abords des commerces.

Du point de vue économique, la Ville a mis en place, avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, l'accès aux outils numériques en partenariat avec EPITECH et ses étudiants.

La Ville a réuni les gérants de bars, cafés et restaurants pour faire le point sur leurs difficultés d'accès aux aides de l'État. Les associations sportives sont à l'arrêt. Les personnes pratiquant le football et l'athlétisme peuvent s'entraîner. Les fédérations évoquent le risque d'une saison blanche. Le CSAKB a indiqué que l'association a enregistré une perte de près d'un tiers de ses adhérents en 2021 par rapport à l'an passé.

Enfin, il y a la question de la culture, dont tout le monde mesure l'importance. Malgré les restrictions sanitaires, plusieurs initiatives culturelles se poursuivent dans la commune. La médiathèque L'Écho, en lien avec la commune, propose des expositions, des ateliers, des activités dans le strict respect des règles sanitaires. L'ECAM met aussi en place des initiatives innovantes (projet collaboratif « théâtre confiné », interventions culturelles et spectacles dans les différentes écoles de la ville). Je vous remercie de votre attention.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette communication? Non.

COMMUNICATION SUR L'ENGAGEMENT DE LA VILLE POUR UNE REGIE PUBLIQUE DE L'EAU

Jean-Luc LAURENT, Maire

Nous passons à la communication suivante qui intervient en prolongement de notre discussion et du vote qui a eu lieu au Conseil Municipal du 26 novembre dernier, ce qui prolongeait aussi une décision du Conseil Municipal de 2018 consistant à ne pas renouveler l'adhésion de la Ville au SEDIF et de s'engager dans la création d'une régie publique de l'eau. Vous avez ces éléments en tête. Cette démarche vise, pour les initiateurs de cette position, à rompre avec la logique de délégation de service public au profit d'un opérateur privé, en l'espèce Veolia.

Huit autres communes (Arcueil, Cachan, Chevilly-Larue, Fresnes, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Orly et Vitry-sur-Seine) de l'EPT Grand-Orly-Seine-Bièvre se sont engagées dans ce dispositif de non-réadhésion au SEDIF et de réflexion en vue de créer une régie publique de l'eau pour reprendre le contrôle sur ce bien commun de l'humanité et qui doit être public.

Les neuf communes concernées, dont Le Kremlin-Bicêtre, veulent prendre le temps de la réflexion, mais aussi le temps pour consulter les citoyens, faire fonctionner et jouer pleinement la démocratie. Depuis plusieurs années, une dynamique de remunicipalisation de certains réseaux, dont celui d'eau potable, s'est fait jour en France. Ces initiatives transcendent les affiliations politiques. Des villes de couleurs politiques très différentes se sont engagées dans cette volonté de reprendre le contrôle sur l'eau pour en faire un bien commun. Ce retour de la puissance publique comme gestionnaire et investisseur représente un réel défi en matière d'ingénierie, mais c'est aussi une stratégie pertinente, porteuse de sens, pour améliorer l'exploitation des ressources de l'eau et leur distribution selon des objectifs sociaux, économiques et environnementaux qu'il est nécessaire de rehausser.

Les derniers mois de l'année 2020 ont été marqués par une accélération des réflexions et des négociations entre le SEDIF et les neuf communes de l'EPT Grand Orly-Seine-Bièvre, dont Le Kremlin-Bicêtre.

Le 15 décembre dernier, quelques semaines après le vote du Conseil Municipal du 26 novembre 2020, le Conseil Territorial de l'EPT a approuvé à l'unanimité le principe de création d'un budget annexe pour le périmètre des villes concernées par l'étude d'une future régie publique de l'eau potable. À l'unanimité également, le Conseil Territorial a approuvé la prolongation de la convention de coopération liant l'EPT au SEDIF jusqu'au 30 septembre 2021. Mais le Comité Territorial du SEDIF a refusé cette demande. Celle-ci a donc pris fin le 1^{er} janvier 2021.

Dans le même temps, la délégation de service public, qui lie le SEDIF à Veolia, a été prolongée d'une année supplémentaire. Le président du SEDIF dispose à présent d'un mandat pour établir une convention de gestion provisoire dans le but d'assurer une phase de transition inhérente à la prise en main du rôle d'autorité régulatrice par l'EPT pour

les communes concernées. Les modalités de cette convention ne sont pas encore arrêtées, mais le SEDIF réclame d'ores et déjà 5 M€ à l'EPT au titre de la contribution annuelle aux investissements.

Lors du Conseil Territorial du 23 décembre 2020, à l'unanimité, les élus ont approuvé la création du budget annexe « eau potable » et approuvé la grille tarifaire de l'eau et le règlement de services sur les mêmes bases que celles qui prévalent actuellement pour les communes desservies et liées au SEDIF, ceci dans le but de garantir un équilibre en cette période transitoire. Le prix de l'eau est maintenu.

Une délégation d'étude a été créée au sein de l'EPT. Elle est pilotée par les élus et s'est réunie ce lundi 8 février 2021. Sa mission a été définie : elle porte sur les négociations et modalités de sortie du SEDIF et sur les contours de la future régie publique. À ce jour, plusieurs solutions sont possibles et sont envisagées. Elles font l'objet d'une étude, d'une part, pour assurer la continuité du service public de l'eau dans un cadre transitoire sous la forme d'une convention avec le SEDIF ou, d'autre part, de préparer l'avenir de la future régie publique. D'ici la fin de mars, il est envisagé de conclure une convention de gestion avec le SEDIF — les discussions sont engagées — ou que l'EPT Grand Orly-Seine-Bièvre reprenne en charge les opérations assurées auparavant par le SEDIF.

La répartition des biens et des réseaux est également un aspect central des négociations à venir. L'enjeu partagé par les collectivités engagées dans le processus à ce stade étant de bâtir une régie financièrement à l'équilibre pour que, dès sa création et le démarrage de son exploitation, le prix de l'eau pour l'usager soit égal, voire inférieur, à celui pratiqué actuellement par le SEDIF.

Enfin, les villes travaillent dès à présent à un processus de consultation, que nous envisageons à l'automne, des 300 000 habitants des neuf communes, pour les associer à la démarche et solliciter leur avis sur ce processus de reprise en main de la gestion et de la distribution de l'eau. La régie directe et publique est un outil de partage du pouvoir et de redistribution au service de l'intérêt général. Elle doit permettre à terme d'envisager une baisse du coût de l'eau et de mettre en place une tarification sociale pour les ménages. Elle assure un contrôle démocratique, notamment par les consommateurs et citoyens sur le distributeur, et permet de reprendre le contrôle d'un bien qui tendra à se raréfier dans les années à venir.

Mesdames, messieurs, chers collègues, voilà les indications que je voulais porter à votre connaissance au travers de cette communication que nous avons préparée et qu'aurait dû vous être présentée Geneviève Étienne. Pour des raisons de sobriété de présence, elle a été contrainte de ne pas être présente ce soir. Je sais qu'elle est en train de nous écouter et de nous voir. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Enguerrand DELANNOY (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Pour des raisons de sobriété de discours, mon propos sera très simple et concis. Je suis prêt à prendre ce soir les paris, monsieur le Maire et chers collègues de la majorité, que les décisions que vous êtes en train de prendre sur le SEDIF et la volonté que vous avez de créer une régie publique avec quelques autres communes environnantes aura une seule conséquence à terme : l'augmentation du prix de l'eau. Ce n'est pas possible autrement. Je suis quasi certain que ces décisions ce soir, contrairement ce que vous voulez bien dire et expliquer, auront pour conséquence des pertes de pouvoir d'achat des Kremlinois et des autres habitants des communes concernées par cette décision parce que les investissements sont tels sur des sujets très divers (problèmes de transparence de l'eau, investissements, salaires, embauches de personnel) que la conséquence quasi certaine de cette décision est une augmentation du prix de l'eau pour les Kremlinois, peut-être pas l'année prochaine ou dans deux, trois ou quatre ans. Mais, à terme, c'est une absolue certitude.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Monsieur Delannoy, je vous rappelle que les dividendes qui sont versés par le SEDIF aux titulaires de la délégation de service public s'élèvent à 50 M€ par an. Ce n'est pas une petite somme. Le fait que nous portions ce débat, avec d'autres, depuis quelques années, a d'ailleurs amené le délégataire de service public à accepter de baisser le prix de l'eau. Cela apparaissait en effet exagéré en termes de dividendes. C'est la première remarque que je veux faire.

Cela m'amène à la deuxième remarque. On peut penser que la politique est l'art du possible, mais cela suppose d'avoir de la volonté. Il faut de la volonté pour entreprendre — un mot qui vous est cher. Cela suppose que l'on s'engage et que l'on travaille à un objectif à atteindre. Nous pensons que l'eau, qui doit être vraiment une grande cause nationale et mondiale pour devenir un bien commun, qui doit intégrer les changements climatiques, les défis du changement du monde, nécessite une prise de contrôle par la puissance publique.

Je sais que l'on nous prédit — vous ce soir, d'autres au sein du SEDIF — que nous ne pourrons pas faire autrement que d'augmenter les prix. Nous verrons. En tout cas, nous ferons tout pour qu'il en soit autrement car nous pensons qu'il y a des marges de manœuvre. Comme je l'ai évoqué tout à l'heure, je vous rappelle que les réseaux ont été payés par le SEDIF mais, en réalité, par l'usager. Une partie du réseau appartient aux usagers. Il serait extravagant de demander à l'usager de payer deux fois des réseaux. Les entretenir, oui ; les payer deux fois sous prétexte qu'ils ont été mis à disposition dans le cadre d'une délégation de service public, nous disons non. Nous allons donc engager une négociation d'ici la fin de la délégation de service public.

J'ai rencontré André Santini avec d'autres maires. Je me rappelle notre conversation quand je lui ai demandé d'aller vers un allotissement géographique ou autre, permettant peut-être de faire une SEMOP. Cet outil, que vous connaissez sans doute, permet de mettre davantage le poids du public dans la gestion d'un service public. Sa réponse a été négative au motif qu'il fallait décider rapidement et que l'on verrait bien la décision qui serait prise. On a demandé à plusieurs élus de nous laisser davantage de temps pour étudier les choses dans la mesure où on sortait à peine des élections municipales et que quelques évolutions s'étaient manifestées ici et là. Le président Santini a dit qu'il ne pouvait pas prolonger la délégation de service public. Or cette réunion, intervenue en octobre, s'est traduite en décembre par une décision de prolongation d'un an de la délégation de service public. Il aurait donc été possible d'octroyer ce délai supplémentaire aux neuf communes du Val-de-Marne qui le demandaient pour avoir une discussion peut-être un peu plus fructueuse. Je regrette que cela n'ait pas été le cas.

Nous sommes donc dans cette situation qui nous oblige maintenant à agir. Comme je l'ai dit, soit on arrivera à un accord sur la gestion transitoire avec le SEDIF, soit l'EPT qui est compétent en matière d'eau — c'est dans ses compétences fixées par la loi — reprendra la main et assurera les investissements pour le compte des villes qui ont décidé de revenir à un mode de gestion publique de l'eau par une régie publique.

Enguerrand DELANNOY (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Juste un mot. Je ne veux pas prolonger le débat. S'il y a des dividendes, c'est probablement parce que les effets de la mutualisation portent leurs fruits. La mutualisation a du bon parce qu'elle permet de dégager des marges dont on peut contester tout ou partie de la réaffectation, mais ces marges existent parce qu'il y a de la mutualisation. Elles pourraient être consacrées à de l'investissement.

C'est le deuxième objet de ma réponse. Les investissements en matière d'eau sont à l'avenir absolument considérables, notamment s'agissant des perturbateurs endocriniens. Je crois que le SEDIF est engagé dans un processus de mise en place de membranes. Cela se chiffre en plusieurs centaines de millions d'euros. Je ne vois pas comment une régie publique à petite échelle peut se permettre, même proportionnellement, d'assumer de tels investissements. Pour le bien-être de tous, il va de soi que les normes en matière de qualité de l'eau vont se renforcer au fil des années. C'est bien légitime. Des investissements considérables sont à réaliser pour que chaque Kremlinois, chaque Francilien et chaque Français puissent bénéficier d'une eau potable qui ne soit pas infestée de perturbateurs endocriniens et d'autres choses que l'on découvrira dans les prochaines années. Ces investissements ne peuvent être envisagés que dans une logique de mutualisation. C'est la raison pour laquelle je suis incroyablement sceptique sur ce type de sécession.

On ne fait de la politique qu'avec des réalités, monsieur le Maire. Moi aussi, j'ai une citation. Or la réalité, c'est celle que je viens de vous décrire : des investissements considérables dans les prochaines années pour le bien-être de tous.

Jean-Luc LAURENT, Maire

La puissance publique peut supporter des investissements importants. D'ailleurs, le Conseil Général de l'Environnement, au niveau national, recommandait un certain nombre d'actions de ce type. Y a-t-il d'autres interventions ? Non. M. Hassin a demandé la parole. Je conclurai ce débat que nous aurons à nouveau et qui se prolongera.

Jacques HASSIN, Maire-Adjoint chargé des questions relatives à la santé, aux handicaps et à l'insertion (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Nous sommes là dans une réflexion franco-française, kremlinoise, avec les six autres communes. Il y a dix ou quinze ans, des sociologues ont déjà prédit que, sur Terre, la guerre de l'eau suppléerait la guerre du pétrole qui aura disparu ou sera très affaiblie. L'eau est un bien commun. C'est un liquide qui compose 75 % de notre capacité corporelle. Il me paraît donc sain d'essayer. On y arrivera ou non, mais, si on y arrive, cela aura un intérêt pour les Kremlinois et les huit autres communes. Au-delà de ce point, il s'agit de la réappropriation d'un service qui redeviendra un service public.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Juste une petite remarque. Je donne un chiffre. 40 % des usagers en France sont alimentés en eau par les entreprises publiques de l'eau.

Deuxième remarque. À l'attention d'Enguerrand Delannoy et de tous ceux qui nous écoutent, je veux citer le philosophe Alain : « Le pessimisme est d'humeur, l'optimisme est de volonté. » Je fais mienne cette orientation. C'est un défi, mais cela relève d'un état d'esprit. C'est peut-être ce qui nous distingue, au bout du bout. L'avenir distinguera ceux qui entreprennent, qui ont une volonté, qui s'éloignent du pessimisme comme humeur et qui font preuve de volontarisme. Relisons Alain. Nous passons au point suivant.

N° 2021-001. Installation d'une conseillere municipale

Jean-Luc LAURENT, Maire

M. Fouad Megherbi m'a adressé, le 13 janvier dernier par courrier, la démission de son mandat de conseiller municipal. Il occupait cette fonction depuis le 4 juillet 2020. Les textes relatifs du Code général des collectivités territoriales relatifs au remplacement d'un conseiller municipal stipulent qu'en cas de vacance de siège, le suivant sur la liste remplace automatiquement le conseiller démissionnaire figurant sur la même liste.

La candidate suivante de la liste est Mme Rose Alessandrini. Elle a été sollicitée. Elle est présente ce soir. Elle devient donc conseillère municipale. Je lui souhaite la bienvenue en la déclarant installée dans ses fonctions. Mme Rose Alessandrini m'a indiqué qu'elle siégerait dans le groupe Kremlin-Bicêtre en Avant.

Nous devons ensuite procéder au remplacement pour compléter les commissions municipales. Auparavant, y a-t-il des prises de parole sur l'installation de Mme Rose Alessandrini ? Mme Rose Alessandrini est installée dans ses fonctions de conseillère municipale de la Ville du Kremlin-Bicêtre. Nous passons au point suivant.

N° 2021-001 BIS. MODIFICATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Jean-Luc LAURENT, Maire

Mme Rose Alessandrini est installée dans ses fonctions de conseillère municipale, en remplacement de M. Fouad Megherbi. Celui-ci était membre de la 4^e commission. Il est proposé par Mme Rose Alessandrini de remplacer M. Fouad Megherbi à la 4^e commission (petite enfance, enfance, enseignement, jeunesse, sport, solidarités, santé, action sociale, retraités et personnes âgées, culture, loisirs). En accord avec Mme Rose Alessandrini, je vous propose cette désignation au sein de la 4^e commission. Pour ce faire, je vous consulte. Les commissions sont composées sur la base de la représentation proportionnelle. Il convient donc de voter à nouveau sur l'ensemble des commissions.

Au préalable, tout le monde accepte-t-il un vote à main levée ? Oui.

Je vous sollicite donc par un vote à main levée afin de désigner à nouveau les commissions. Je constate que les présidents de groupe sont d'accord. Nous allons donc passer à la désignation des membres des commissions composées des mêmes membres que ceux déjà désignés préalablement en insérant la proposition de Mme Rose Alessandrini à la 4^e commission. Le reste est sans changement. Si jamais il y a des changements, il vaut mieux les voter en même temps. Y a-t-il d'autres changements ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants: 35 Pour: 35 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prennent pas part au vote: 0

Jean-Luc LAURENT, Maire

Les commissions sont à nouveau installées. Nous passons au point suivant.

N° 2021-002. BOUCLIER COMMUNAL: ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS « L'UN EST L'AUTRE » ET « LES RESTOS DU CŒUR » — EXERCICE 2021

Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée des questions relatives aux solidarités et à la lutte contre l'exclusion (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Chers collègues, mesdames, messieurs, dans cette délibération, je vous propose de venir en soutien à deux associations qui interviennent dans la ville depuis plusieurs mois, directement auprès de Kremlinois qui subissent les conséquences de la crise de plein fouet, notamment concernant un des besoins les plus élémentaires qui est celui de se nourrir. Il s'agit de l'association L'Un est l'Autre et des Restaurants du Cœur. Dans le cadre du bouclier communal, je vous propose d'attribuer à chacune de ces associations une subvention exceptionnelle de 5 000 €. Je vous remercie de voter cette délibération.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention?

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Chers collègues, des étudiants résidant dans la commune, plus particulièrement ceux des résidences étudiantes, ont-ils été contactés ou ont-ils fait appel aux services de la commune ou à ces associations ? Connaissez-vous le nombre d'étudiants qui ont pu bénéficier de cette aide ?

Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Vous nous demandez donc de voter l'attribution de deux subventions. Bien entendu, tout le monde connaît les Restaurants du Cœur. Cette grosse association est bien connue de tous les Français.

En revanche, la deuxième association est nettement moins connue. Elle a été créée en 2003. C'est une association humanitaire. Elle est installée au Kremlin-Bicêtre depuis peu de temps, décembre 2019. Cette association œuvre majoritairement à La Villette, dans le 19^e arrondissement de Paris. Elle organise des distributions de repas. Vous indiquez dans le rapport de présentation que cette même association distribue des denrées alimentaires au Kremlin-Bicêtre. Il n'est pas indiqué à quels endroits et à guels moments. Nous voterons évidemment ces deux subventions.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention? Non.

Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée des questions relatives aux solidarités et à la lutte contre l'exclusion (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Pour répondre à Mme Chiboub, on constate, dans les relations que nous avons avec ces deux associations, que le nombre de jeunes gens, notamment d'étudiants, est en nette augmentation et particulièrement s'agissant de la deuxième association dont parle M. Ruggieri, L'Un est l'Autre. Au travers d'autres types d'interventions, la Ville et le Département ont soutenu cette association, s'agissant de dons notamment, mais sans que ce soit matériel ou financier. Un travail est actuellement mené — nous y reviendrons dans une autre instance à laquelle vous participez — en lien avec le CROUS pour cette population des étudiants qui résident dans la ville et qui sont aujourd'hui dans des difficultés qui s'accroissent mais restent invisibles. J'espère avoir répondu à votre question.

Monsieur Ruggieri, cette association a effectivement été créée en 2003. Sa vocation première est davantage dans le champ de l'humanitaire et, notamment, en lien avec les personnes sans domicile fixe. Ils sont montés en compétence et en nombre de personnes et de bénévoles intervenants. Cette association a deux vocations. La première est la distribution de repas en compagnie d'autres associations (Armée du Salut, La Chorba, etc.) sur le boulevard de La Villette. Les locaux de la rue Charles-Gide disposent d'une cuisine leur permettant de fabriquer les repas chauds qu'ils distribuent aux personnes sans domicile fixe qui se présentent de manière spontanée. Au Kremlin-Bicêtre, l'association distribue des paniers-repas d'environ dix ou douze kilos par semaine pour des familles orientées par les services sociaux. C'est une particularité. Pour l'instant, ce sont les services sociaux du Département qui les orientent parce que le Département a la compétence de l'action sociale. J'espère que, bientôt, les services de la Ville pourront aussi orienter les familles. À terme, j'espère aussi que cette association pourra toucher de plus en plus de monde. Le nombre de personnes aidées par cette association a augmenté de 30 % en quelques mois.

Ibrahima TRAORÉ (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

En complément de l'intervention de Mme Gestin, que je remercie, je tiens à dire qu'un travail de cette association est réalisé avec les services sociaux, notamment les EDS, grâce auxquels les familles sont orientées.

Par ailleurs, pour répondre à Mme Chiboub, vous avez dû voir sur nos réseaux sociaux qu'il y a eu une initiative. Cette association met parfois à disposition des paniers-repas. Nous avons eu l'opportunité de distribuer des paniers-repas

auprès d'étudiants du CROUS de l'hôpital. Comme l'a dit Mme Gestin, il s'agit de faire en sorte que cette association rayonne sur le territoire val- de - marnais. C'est l'ambition de l'association. Je vous invite à en rencontrer les membres qui font un travail exceptionnel et formidable, notamment concernant la préparation des repas. Ce n'est pas simple d'avoir des fruits et légumes variés, et de préparer un repas équilibré. Ils travaillent sur ces questions.

Kamel BOUFRAINE, Maire-Adjoint chargé des questions relatives à l'éducation, au périscolaire, à l'enseignement supérieur, à la jeunesse (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

En complément des propos de Mme Gestin et M. Traoré, et pour répondre à Mme Chiboub et M. Ruggieri, certains étudiants se manifestent auprès du Point Information Jeunesse qui se trouve juste en face. L'adresse de l'association L'Un est l'Autre est le 25 rue Charles-Gide. Du coup, les étudiants s'y rendent souvent. Comme l'a dit M. Traoré, à la différence des Restaurants du Cœur, ce sont des repas chauds qui sont donnés à environ 80 familles. Ils sont distribués le mercredi et le vendredi.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants: 35 Pour: 35 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prennent pas part au vote: 0

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au point suivant.

n° 2021-003. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA CITE DE LA MUSIQUE – PHILHARMONIE DE PARIS POUR LE PROJET DEMOS – EXERCICE 2021

Anissa AZZOUG, Maire-Adjointe, chargée des questions relatives à la culture, à l'histoire de la ville, à la laïcité, à l'émancipation, aux droits des femmes, au numérique, à la coopération (Groupe des Élus Socialistes)

Chers collègues, mesdames, messieurs, DEMOS (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale) est un projet de démocratisation culturelle centrée sur la pratique musicale en orchestre. Ce projet à dimension nationale, initié en 2010 et coordonné par la Cité de la Musique-Philharmonie de Paris, s'adresse à des enfants de 7 à 12 ans, habitant des quartiers relevant de la Politique de la Ville. Il agit là où l'accès à l'éducation artistique et culturelle est rendu difficile en raison de facteurs économiques et sociaux ou de l'éloignement géographique des structures d'enseignement. DEMOS a pour but d'enrichir le parcours éducatif des enfants, de favoriser la transmission du patrimoine classique et de contribuer à leur bonne insertion sociale. Ce projet est bâti sur une coopération professionnelle forte entre les acteurs de la culture, du champ social et les services de la Ville.

Le Kremlin-Bicêtre s'inscrit dans le projet DEMOS sur trois ans, de 2019 à 2022, en partenariat avec le Conservatoire Intercommunal avec lequel des passerelles pédagogiques se mettent en place tout au long du dispositif. Il s'agit de la deuxième session du dispositif. La première, qui a eu lieu entre 2016 et 2019, a permis à 12 élèves sur 45 de poursuivre les cours de musique à la sortie du dispositif.

Dans la perspective d'accompagner toujours plus loin les élèves dans la continuité de ce projet, la Ville a décidé aujourd'hui de budgéter en 2021 l'acquisition de deux instruments de musique que le Conservatoire mettra en location annuelle pour les élèves qui souhaitent poursuivre la pratique. C'est la preuve d'un encouragement certain à continuer la pratique. Au vu de ces éléments, je vous propose donc d'attribuer une subvention de 20 000 € pour l'exercice 2021 dans le cadre de ce projet.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention?

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Chers collègues, il s'agit d'une très bonne initiative. Avec les conditions sanitaires imposées pour ralentir la propagation du virus, on se rend bien compte de l'importance que prend l'apprentissage de la musique dans la construction des enfants et, ensuite, dans l'évasion que produit la pratique d'un instrument. Nous voterons pour cette délibération.

Enguerrand DELANNOY (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

DEMOS est une association très pertinente. Vous avez tout à fait raison de mettre en place ce dispositif. Je voudrais faire une remarque. Dans une vie antérieure, j'ai mis en place dans une école publique le projet d'orchestre à l'école. Ces deux initiatives visent exactement le même but d'enseigner la musique aux élèves. Le seul reproche éventuel que l'on pourrait faire à DEMOS est que cela ne concerne pas tous les élèves, alors que l'orchestre à l'école concerne tous les élèves avec une heure prise sur le temps scolaire et une heure sur le temps périscolaire. Cela nécessite des investissements supplémentaires parce qu'il faut des instruments pour tous les élèves. En termes de démocratisation de l'enseignement musical — je sais que votre majorité est attentive à cette question de manière bien légitime —, c'est absolument essentiel. Je ne suis pas en train de vous dire de remplacer DEMOS par l'orchestre à l'école, mais c'est une réflexion qui peut être menée, même si je sais que cela a des conséquences financières.

Ibrahima TRAORÉ (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

M. Delannoy me donne l'occasion de parler d'une initiative de classe orchestre au sein du collège Albert-Cron. Il y a une volonté forte, accompagnée par le Vice-Président à la Culture, M. le Maire et le Département, qui va dans le sens de ce que vous dites. Je trouve très bien que vous en parliez pour que les Kremlinois sachent aussi qu'il est vraiment important que tous les jeunes Kremlinois puissent être sensibilisés à la pratique musicale de différents orchestres. Les inégalités commencent à ce niveau en termes d'accessibilité à la culture. Le projet est d'autant plus intéressant qu'il y a une articulation avec le Conservatoire. Je vous remercie pour votre intervention qui m'a permis d'en parler.

Anissa AZZOUG, Maire-Adjointe, chargée des questions relatives à la culture, à l'histoire de la ville, à la laïcité, à l'émancipation, aux droits des femmes, au numérique, à la coopération (Groupe des Élus Socialistes)

Je vous remercie pour les différentes interventions, madame Chiboub et monsieur Delannoy. En effet, dans le meilleur des mondes possibles, il faudrait donner l'accès à ce projet à tous les élèves, mais il est initié par la Cité de la Musique-Philharmonie de Paris qui, dans un élan de solidarité et de fraternité, a souhaité orienter le dispositif plutôt vers des enfants éloignés géographiquement et pour des raisons socio-économiques de ces dispositifs dans le but de faire valoir la musique classique. En effet, dans le meilleur des mondes possibles, tout le monde aurait accès à cette éducation.

Kamel BOUFRAINE, Maire-Adjoint chargé des questions relatives à l'éducation, au périscolaire, à l'enseignement supérieur, à la jeunesse (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

En réponse à M. Delannoy, j'ajoute qu'il y a un projet autour de la musique à l'école Benoît-Malon en partenariat avec l'université parisienne sur les effets de la musique pour des jeunes écartés de la pratique musicale. Du coup, 72 enfants (3 groupes de 24 élèves) peuvent pratiquer le violon à l'école Benoît-Malon. Je vous livre ceci à titre d'information.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Vous voyez, monsieur Delannoy, que cela foisonne entre le projet DEMOS, le projet à l'école Benoît-Malon qui accueille des enfants issus de quartiers prioritaires en Politique de la Ville, le projet sur le collège Albert-Cron qui serait de type CHAM mais pour lequel les choses ne sont pas encore tout à fait calées du fait des questions de participation financière des familles. Entre le Département, la Ville, le Territoire, nous cherchons les meilleurs moyens pour mettre en œuvre ce dispositif dans ce collège qui concerne plutôt les collégiens dont les familles habitent dans le bas de la ville et ceux de Gentilly puisque le périmètre accueille aussi des enfants gentilléens. Nous allons donc ainsi au-delà de ce qui est fait avec DEMOS.

Il est intéressant de voir ce qu'a pointé Anissa Azzoug. Pour les groupes d'enfants qui ont fait les trois années, l'enjeu est ensuite la continuité au travers du Conservatoire Intercommunal, agréé, qui se trouve dans la ville. Ce défi n'allait pas de soi. Il fallait rapprocher les publics entre la Philharmonie, l'école, la Ville et le Conservatoire Intercommunal pour que l'expérience acquise par les enfants puisse être poursuivie, ce qui supposait de doter le Conservatoire pour qu'il puisse mettre à disposition des instruments de musique au lieu que ce soit les parents qui les achètent. Je rappelle que, pour DEMOS, les instruments de musique sont fournis grâce au mécénat d'entreprises dans le cadre de la Philharmonie de Paris. Au bout des trois ans, il faut trouver le moyen de mettre à disposition des instruments. C'est ce que nous avons inscrit au budget pour deux instruments de musique. Je mets aux voix cette subvention.

Résultat du vote

Votants: 35 Pour: 35 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prennent pas part au vote: 0

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au point suivant.

21 heures 35 : départ de Mme Alessandrini.

N° 2021-004. RÉVISION DE LA CARTE SCOLAIRE DES ÉCOLES MATERNELLES

Kamel BOUFRAINE, Maire-Adjoint chargé des questions relatives à l'éducation, au périscolaire, à l'enseignement supérieur, à la jeunesse (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Monsieur le Maire, chers collègues, chers Kremlinoises et Kremlinois, la révision de la carte scolaire des écoles maternelles relève des compétences de la Ville. La dernière mouture date de 2010 pour les écoles maternelles et de 2011 pour les écoles élémentaires.

Je voudrais faire un bref état des lieux. Dans la ville, il y a 5 écoles maternelles (29 classes et 737 élèves), 3 écoles élémentaires depuis le 17 décembre avec le vote de la fusion des écoles Benoît-Malon A et B (41 classes, 1 027 élèves). Quelles sont les raisons pour lesquelles nous avons décidé de réviser la carte scolaire ? Il s'agit d'éviter les fermetures de classe et les classes surchargées, ainsi que de rechercher la proximité de l'école par rapport aux domiciles des familles. Quand nous avons questionné certaines familles, certaines nous ont expliqué que, pour ramener leurs enfants à l'école, il fallait passer devant une autre école. D'où une certaine incompréhension des familles.

Il s'agit aussi de rechercher la mixité sociale. Dans les cartes scolaires proposées, il y a ainsi différents types d'habitat. La démarche a consisté à solliciter dans un premier temps Mme l'Inspectrice d'Académie de l'Éducation Nationale, puis les directrices et, enfin, les représentants de parents d'élèves. Les services de la Ville ont réalisé un travail d'orfèvre, adresse par adresse. Ils ont fait un travail minutieux pour trouver le nombre d'enfants concernés. Nous avons pu ainsi extraire les chiffres pour avoir la plus grande précision sur les effectifs. Je ne vais pas lire la liste des périmètres scolaires qui ont changé. Ils sont indiqués dans la carte proposée en annexe du rapport.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je remercie Kamel Boufraine et Ghislaine Bassez pour ce rapport. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants: 35 Pour: 35 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prennent pas part au vote: 0

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au point suivant.

N° 2021-005. NOUVELLES DÉNOMINATIONS

Anissa AZZOUG, Maire-Adjointe, chargée des questions relatives à la culture, à l'histoire de la ville, à la laïcité, à l'émancipation, aux droits des femmes, au numérique, à la coopération (*Groupe des Élus Socialistes*)

Chers collègues, mesdames et messieurs, hautement symbolique, la dénomination des rues et des espaces publics est l'occasion de rendre hommage à des personnes célèbres, notamment aux femmes. Nombreuses sont les femmes à s'être illustrées par leurs combats, leurs engagements, leur créativité artistique, leur courage et leurs performances sportives,

mais peu ont eu l'honneur de voir leur nom attribué dans l'espace public. La majorité municipale a vocation à rééquilibrer le nommage de l'espace public, à poursuivre une politique de féminisation et à en faire une priorité pour réconcilier le passé avec l'avenir et, enfin, à rendre hommage aux grandes femmes de notre histoire. Marquer le combat pour l'égalité et rendre visible ce combat, c'est rééquilibrer l'espace et aussi les mentalités qui ont trop souvent oublié nos héroïnes. Il s'agit de rendre hommage aux combats menés par les femmes qui évoluaient dans des milieux exclusivement masculins où il était difficile, voire impossible, d'exister en tant qu'être féminin. Voilà pourquoi nous avons le souhait de matérialiser de manière publique et durable nos lieux et nos espaces communs.

Aussi, il est proposé ce soir que la salle des mariages soit dorénavant dénommée « salle Claudine-Décimo », maire du Kremlin-Bicêtre de 1983 à 1995, une femme de solides convictions, caractérisée par une réelle combativité républicaine. La jeune femme épaule son père dans la Résistance à partir de 1943 en fournissant des renseignements stratégiques. Claudine Décimo était chevalière de l'ordre de la Légion d'honneur. C'est, entre autres, sous son impulsion que la salle André-Maigné, où nous siégeons ce soir, a été construite, ainsi que le théâtre de la ville.

Par ailleurs, il est proposé que la rue Charles-Richet soit dorénavant dénommée rue Olympe-de-Gouges, précurseure des combats féministes sous le règne de Louis XVI. Ses combats révolutionnaires donnent lieu à la *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* en 1791.

Il est proposé enfin que l'avenue du Cimetière-Communal soit dénommée avenue Lucie-et-Raymond-Aubrac, couple farouchement engagé dans la Résistance et dans les combats émancipateurs de l'après-guerre. À la Libération, Lucie Aubrac siège à l'Assemblée Consultative, elle ouvre des maisons pour les orphelins de résistants et milite ardemment pour les droits des femmes.

Pour toutes ces raisons, soyons nous aussi, ce soir, des femmes de combat et approuvons ces nouvelles dénominations.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, madame la Maire-Adjointe, chers élus, je me permets d'intervenir pour cette délibération uniquement sur la proposition de dénomination de la salle des mariages en salle Claudine-Décimo. Je profite évidemment de ce moment pour lui rendre hommage. Elle a été Maire du Kremlin-Bicêtre dès le 22 avril 1983 jusqu'en 1995. Je rends hommage à l'unique femme Maire de la Ville du Kremlin-Bicêtre dans toute son histoire.

Madame Azzoug, madame la Maire-Adjointe, je sais que le sujet de l'égalité femmes-hommes et le sujet du droit des femmes vous sont chers. Vous en portez d'ailleurs la charge en tant que Maire-Adjointe. Monsieur le Maire, madame la Maire-Adjointe, cela suscite d'autant plus de questions sur le choix que vous nous proposez ce soir. Claude Décimo a été l'unique et seule femme Maire de toute l'histoire du Kremlin-Bicêtre et vous proposez de lui rendre hommage en dénommant une simple salle des mariages, qui s'appelle ainsi et ne porte aucun autre nom, en salle Claudine-Décimo. Dans le deuxième Conseil Municipal de votre mandat, vous proposiez de dénommer du nom d'un ancien conseiller municipal masculin l'école maternelle Benoît-Malon ou le square Walt-Disney du nom de Maurice-et-Josette-Audin. En nous proposant de dénommer une simple salle des mariages au nom de la seule et unique femme Maire de toute l'histoire de la Ville ici ce soir, permettez-moi de vous dire que c'est presque insultant. Ce n'est pas assez pour rendre hommage non seulement à la maire qu'elle a été et à ce symbole si fort de la seule et unique femme Maire du Kremlin-Bicêtre.

Nous n'avons donc probablement pas la même définition de l'égalité femmes-hommes et de l'équilibre qu'il devrait y avoir. Quand on entreprend quelque chose, il vaut mieux l'entreprendre d'une bonne façon. On ne peut pas dénommer pour la symbolique et le faire uniquement par principe comme vous le faites là. Quel message voulez-vous faire passer ce soir entre cette dénomination et d'autres que vous avez proposées et, dirais-je, imposées à toute la ville et à tous les habitants? Il est évident que nous ne pouvons voter contre une dénomination avec le nom de l'ancienne Maire Claudine-Décimo, mais nous sommes véritablement déçus de la proposition faite, surtout quand elle suit d'autres dénominations qui ont lieu tout au long de vos mandats, monsieur le Maire, depuis 1995.

Je finis par un exemple et une interrogation qui peut certainement susciter certains étonnements ou qui peut vous faire rire. Parce que le temps passe vite et que la vie est ainsi faite, un jour viendra, monsieur Laurent, où une équipe municipale fera certainement le choix de vous rendre hommage. Bien entendu, je vous souhaite une longue vie et une agréable santé pour que ce jour arrive le plus tardivement possible. Toutefois, vous ne pourrez y échapper. Ce jour venu, que penseriez-vous si une majorité, lors d'un futur Conseil Municipal, proposait de vous rendre hommage en dénommant la simple salle dite jusqu'à ce jour salle des mariages en salle Jean-Luc-Laurent ? Vous avez maire depuis

1995 jusqu'à 2021 ou 2026 — je mets des points d'interrogation, nous ne savons pas ce que le destin réserve à chacun. Vous qui avez enchaîné tant de mandats, accepteriez-vous ce petit hommage ? Accepteriez-vous que cette future équipe, quelle qu'elle soit, décide, à la place des Kremlinois sans leur demander et sans faire des propositions, d'imposer cette dénomination à la majorité en étant sûr évidemment que ce sera voté pour la simple salle des mariages ? Rassurez-vous, monsieur le Maire, je n'attends pas de réponse. Je commence à vous connaître. J'ai 32 ans et, en 1995, j'en avais 7. Autant vous dire que, pour une personne comme moi, la mémoire du seul et unique Maire de cette Ville depuis mon enfance, cela n'a été que vous. Je devine votre réaction. Je suis sûr que vous trouveriez cela insuffisant pour le maire que vous êtes depuis 1995, en tenant compte des quelques années où vous avez tenté de passer la main. Je me permets ce petit moment pour vous pousser davantage à la réflexion. Cela ne changera rien. Vous allez voter cette délibération. Nous aussi. C'est dommage. Sans même parler de l'opposition, il est dommage d'imposer des dénominations sans consulter un seul Kremlinois. Avec le Groupe Ensemble Changeons le KB et personnellement, je trouve cela très insuffisant. Claude Décimo mérite bien mieux, quel que soit notre bord politique.

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Chers collègues, le jour de l'inauguration de la salle des mariages, qui deviendra la salle Claudine-Décimo, si la situation sanitaire le permet, envisagez-vous de convier d'anciens élus ayant siégé sous la mandature de Mme Décimo ?

Laëtitia MANAUT (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

Chers collègues, mesdames et messieurs, je comprends que la féminisation a son importance, mais elle doit être faite intelligemment et équitablement. Où se trouvent l'égalité hommes-femmes et l'éveil des consciences lorsqu'Olympe de Gouges, pionnière du mouvement féministe français, femme politique engagée pour l'abolition de l'esclavagisme, sert à dénommer une rue qui s'apparente plutôt à une impasse et que peu de Kremlinois empruntent ou sauraient situer sur une carte ? Cela montre bien, monsieur le Maire, votre désintérêt pour la cause féminine. C'est une drôle de façon de célébrer la femme. C'est l'éternel recommencement pour mettre la femme au placard. D'ailleurs, le nom d'Olympe de Gouges revient à ma mémoire quand, il y a un an et demi, nous, habitants du Kremlin-Bicêtre, avions le droit de choisir le nom du futur parc de Bicêtre par le vote. Où se trouve l'égalité hommes-femmes, comme l'ont dit mes collègues, quand une rue porte le nom d'un défunt maire, un club porte le nom d'un défunt maire, une avenue porte le nom d'un défunt maire, une école porte le nom d'un défunt conseiller municipal ? Ces quatre lieux sont très fréquentés. Mais Mme Décimo, Maire de la Ville pendant douze ans, que l'on soit de son parti ou non, se voit attribuer le nom d'une salle des mariages, lieu où toute la population kremlinoise ne sera pas susceptible de pénétrer. Pour toutes ces inégalités, nous ne prendrons pas part au vote.

Jacques HASSIN, Maire-Adjoint chargé des questions relatives à la santé, aux handicaps et à l'insertion (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Ce n'est pas parce que c'est un homme que nous vous proposons de débaptiser la rue Charles-Richet. Je voudrais dire un mot sur Charles Richet. Aux XIX e et XX e siècles, beaucoup de médecins se piquaient de philosophie et d'eugénisme. Charles Richet était un physiologiste, prix Nobel de physiologie et de médecine en 1913 pour sa description de l'anaphylaxie, c'est-à-dire la formation d'anticorps qui sont le souvenir humoral de toutes les injections et de toutes les infections précédentes. Littérateur, défenseur du capitaine Dreyfus, il est président fondateur de la Société Française d'Eugénisme, comme Charcot, de 1920 à 1926. En 1913, il publie *L'Homme stupide* et *La Sélection humaine*. Je voulais vous lire quelques propos extraits de ses ouvrages : « Les Nègres n'ont rien d'analogue à l'humanité blanche. Ils continuent, même au milieu des Blancs, à vivre une existence végétative, sans rien ne produire que de l'acide carbonique et de l'urée. » Plus loin, il écrit : « Les écureuils et les singes sont bien au-dessus des Nègres dans la hiérarchie des intelligences. » Je passe sur d'autres citations du même genre. Je note simplement qu'il écrit qu'« après l'élimination des races inférieures, le premier pas dans la voie de la sélection est l'élimination des anormaux ».

Il a donc existé des rues Charles-Richet dans de nombreuses villes de France. Il y avait un hôpital gériatrique Charles-Richet à Villiers-le-Bel. Après une pétition, le directeur de l'Assistance Publique et le Maire de Villiers-le-Bel ont rebaptisé l'hôpital pour prendre le nom d'Adélaïde Hautval, psychiatre et Juste parmi les nations. Je voulais insister sur cette présentation de Charles Richet et sur la nécessité pour nous de débaptiser cette rue.

Par ailleurs, avec les travaux qui sont prévus, de nouveaux Kremlinois vont probablement habiter cette impasse. C'est ce que nous espérons.

Kamel BOUFRAINE, Maire-Adjoint chargé des questions relatives à l'éducation, au périscolaire, à l'enseignement supérieur, à la jeunesse (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je voudrais rebondir sur l'intervention de M. Zinciroglu qui nous dit que la salle des mariages n'est pas suffisante pour la défunte Maire, Mme Claude Décimo. Qu'est-ce qu'une salle des mariages ? N'est-ce pas suffisant ? Que représente une salle des mariages ? Cela représente l'amour, le partage, l'avenir, les enfants. Certains ont dit que le mariage est la volonté à deux de créer l'unique. Même si j'ai entendu que l'on n'était pas obligé de se marier et que certains n'allaient pas fréquenter cette salle, on sera à un moment donné amenés à pénétrer dans cette salle, ne serait-ce que pour assister aux mariages d'amis ou de membres de la famille. C'est aujourd'hui un bel hommage à Claudine Décimo de donner son nom à cette salle des mariages.

Anissa AZZOUG, Maire-Adjointe, chargée des questions relatives à la culture, à l'histoire de la ville, à la laïcité, à l'émancipation, aux droits des femmes, au numérique, à la coopération (Groupe des Élus Socialistes)

Chers collègues, mesdames et messieurs, je suis ravie que cette proposition de délibération suscite autant de débats. Monsieur Zinciroglu, dans votre intervention, je comprends qu'il en va au-delà de la dénomination des rues. Est-ce en tant qu'homme encore que vous faites de cette cause un combat contre notre Maire ? On appelle cela de la récupération politique, je crois. Je vois M. Traoré acquiescer. Je ne dois pas me tromper. Il s'agit donc d'un combat contre notre Maire qui, je le rappelle, au travers de la création d'une délégation aux droits des femmes et à l'égalité femmes-hommes, a pris ses responsabilités. Je le chuchote et vous le comprendrez bien, je n'oserais pas parler de deux responsabilités que, bien souvent, ces messieurs mettent fièrement en avant. Je vous remercie pour votre soutien à l'hommage à Claudine Décimo. C'est appréciable.

Vous parlez d'une simple salle des mariages. C'est un peu dénigrer nos citoyens qui prennent le temps de venir dans cette salle, vierge aujourd'hui de toute appellation — vous l'avez dit justement —, pour s'unir dans l'amour, dans l'acquisition d'un acte fondateur qui sera leur vie de famille future dans la création d'un foyer. C'est une dénomination forte au sein de la maison commune, au sein de la maison des citoyens kremlinois. C'est la leur, c'est la nôtre. Qu'ils s'en saisissent à travers cette appellation et cet hommage.

Enfin, je tiens à rappeler que les hommages rendus à nos aïeuls ne sont pas une partie de rire — monsieur Zinciroglu, vous nous invitiez tout à l'heure à la boutade —, mais une façon solennelle de perpétuer une mémoire. C'est l'hommage par essence. Pour le reste, laissons ce soir de belles années à M. le Maire Jean-Luc Laurent. Laissons-lui encore bien des chances de pouvoir continuer toute la politique qu'il a à mener.

Pour répondre à la question sur le fait de convier d'anciens élus dans la salle Claudine-Décimo, le but est plutôt de convier les citoyens dans cette salle. Les anciens élus nous regardent certainement ce soir. Aguerris, ils connaissent mieux que quiconque nos débats. Faisons perpétuer ce nom à travers des mariages et des événements d'unicité.

Enfin, je termine par une question oratoire. Trancher nécessite toujours un débat. C'est toujours difficile de prendre une responsabilité. Pour autant, faut-il l'éviter ?

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Je voudrais dire quelques mots. Je ne vais évidemment parler que d'aujourd'hui, non pas que l'avenir ne nous appartienne pas. Selon le beau mot du Front Populaire, l'avenir nous appartient collectivement et individuellement. Mais je n'anticiperai pas cet avenir. Ces dénominations proposées font l'objet de réflexion depuis les élections municipales. Si vous voulez bien relire le programme d'engagements de la liste que j'ai conduite, élaborée par un collectif dynamique dans lequel avait pris place Anissa Azzoug, certains de ces noms y étaient mentionnés et avaient déjà fait l'objet de réflexions. Dénommer ou changer de nom, cela ne se fait pas tous les quatre matins, cela ne se fait pas sur le coup d'un mouvement d'humeur. Cela correspond à une volonté et, en l'espèce, à la volonté de féminiser les noms de rues et de lieux. Dès lors que l'on retient cette idée, il faut ensuite prendre quelques précautions. Dénommer et changer des noms, c'est une décision délicate, d'abord pour les habitants des rues, pour ceux qui habitent ces endroits qui changent de nom, ce qui implique des démarches administratives et quelques tracas. Changer des noms de rues est donc délicat.

Ayant l'histoire de notre ville en tête, je me rappelle le changement de nom de la route de Fontainebleau en avenue Paul-Vaillant-Couturier et la polémique que cela avait généré au lendemain de la Seconde Guerre mondiale au sein du Conseil Municipal, composé d'une majorité de 14 élus et d'une opposition de 13 élus. Au final, le nom attribué a été de nouveau changé un petit nombre d'années plus tard pour redevenir l'avenue de Fontainebleau.

Dénommer est un acte délicat qui doit être mûrement pesé. Nous l'avons fait, avec Annissa Azzoug et l'équipe municipale, en pensant aux habitants et en choisissant les endroits. En l'espèce, le personnage de Charles Richet

nécessite une évolution. Le nom de l'avenue du Cimetière-Communal peut aisément muter. Dans ces deux endroits, il n'y a quasiment pas d'habitants. En revanche, il y en aura dans l'avenir. Il existe des projets qui font l'objet de discussions au sein de l'équipe municipale. Il s'est agi de choisir des noms en adéquation avec un lieu ou un parcours de vie.

Oui, une femme comme Olympe de Gouges, qui a été honorée récemment au niveau national pour sa *Déclaration de la femme et de la citoyenne*, peut entrer dans la vie locale. Oui, le couple Lucie et Raymond Aubrac correspond, me semblet-il, à une bonne localisation sur l'avenue du Cimetière-Communal. Pourquoi ? Parce qu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, avant même la reddition de l'Allemagne nazie, le 24 août 1944, la colonne Dronne a pénétré dans Paris pour libérer Paris et, par là même, libérer la banlieue non seulement en passant par la nationale 20, mais aussi par la nationale 7 et l'avenue de Fontainebleau. Entre ce lieu et le cimetière communal, il y a un monument aux morts. Au cimetière, il y a le carré des morts pour la France des Première et Seconde Guerres mondiales. C'est pourquoi il nous a semblé que vous proposer les noms de Lucie et Raymond Aubrac, qui se sont engagés dans la Résistance, faisait sens. Quant à Claude Décimo, il est temps d'honorer la mémoire d'une ancienne maire. Je vais vous faire une confidence. Je regrette de ne pas l'avoir fait plus tôt. On dit qu'il faut attendre un certain délai entre la disparition d'une personne et la dénomination qui peut intervenir. En l'espèce, pourquoi la salle des mariages ? Voici quelques années, nous avons voulu rendre hommage à Henri Rebersat, Premier Adjoint d'Eugène Thomas et bâtisseur de l'Hôtel de Ville, en donnant son nom à la salle des commissions.

La salle, que l'on appelle « salle des mariages » ou « salle des mariages et des parrainages républicains », sert de lieu de réunion. Cette salle nous a semblé et m'a semblé particulièrement correspondre au parcours de vie de Claudine Décimo. Je me permets de le rappeler parce que tout le monde ne la connaît peut-être pas. Elle s'est engagée dans la Résistance. Elle était gaulliste. À deux pas de l'Hôtel de Ville, il y a le boulevard du Général-de-Gaulle. Le nom d'Antoine Lacroix a été donné à l'avenue qui mène de la place Jean-Jaurès, où il y a l'Hôtel de Ville, au boulevard du Général-de-Gaulle. Or elle a servi l'un et l'autre dans sa vie personnelle et publique. Elle s'est engagée dans la Résistance, elle était gaulliste. Elle était aussi élue municipale sous les mandats d'Antoine Lacroix avant de devenir Adjointe en 1983 pour un mois. Le Maire étant décédé, c'est elle qui a été élue, certes au 3e tour de scrutin, Maire du Kremlin-Bicêtre et réélue en 1989. Avec Claudine Décimo, que j'ai combattue politiquement, nous avions une caractéristique commune : nous étions attachés à ce qui était issu du Conseil National de la Résistance, c'est-à-dire la politique familiale. J'ai pensé qu'à deux pas du boulevard Charles-de-Gaulle, au-dessus de l'avenue Antoine-Lacroix, la bonne localisation était la salle des mariages et des parrainages républicains. Nous en avons parlé entre nous. Il nous a semblé préférable de faire ainsi pour la salle des mariages plutôt que donner son nom à la rue Charles-Richet ou à l'avenue du Cimetière-Communal. Nous avons pensé que cela lui correspondait le mieux.

Tout choix est évidemment sujet à critiques, parfois féroces. J'ai entendu un peu de férocité ce soir. En l'espèce, puisqu'il y a eu un peu de férocité — qui est restée aimable, monsieur Zinciroglu —, je voudrais vous citer seulement un proverbe qui vient de Turquie : les chiens aboient, la caravane passe. Je vais y mettre une note d'humour. Francis Blanche a prolongé ce proverbe : la caravane passe, les aigris restent. Je vous invite à passer au vote sur ce rapport.

Résultat du vote

Votants: 35

Pour: 29 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADOC, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. DELANNOY, M. ZINCIROGLU)

Contre: 0 Abstention: 0

Ne prennent pas part au vote : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme ALESSANDRINI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée. Il y a une forme d'unanimité dans ce vote, ce qui est le point positif. Nous passons au point suivant.

N° 2021-006. Plan d'action 2021-2023 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes – Mairie du Kremlin-Bicêtre

Anissa AZZOUG, Maire-Adjointe, chargée des questions relatives à la culture, à l'histoire de la ville, à la laïcité, à l'émancipation, aux droits des femmes, au numérique, à la coopération (Groupe des Élus Socialistes)

Chers collègues, mesdames, messieurs, le décret sur l'élaboration du plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle dans la fonction publique est paru au *Journal officiel* du 7 mai 2020. Ce plan est obligatoire à compter du 31 décembre 2020. Il découle du diagnostic réalisé sur la base de nombreux indicateurs dont certains ont été suivis sur plusieurs années. Ce plan comporte des actions d'information, de sensibilisation, de formation ainsi que des actions correctives qui devront être mises en place.

La série d'initiatives prises depuis témoigne de cette volonté d'instaurer une culture de l'égalité au sein de la communauté. Ce plan répond à la nécessité de prendre des mesures lors des recrutements pour corriger les inégalités de carrière. Outre l'obligation légale, ce sujet demeure un enjeu déterminant pour la collectivité du Kremlin-Bicêtre. Un séminaire relatif aux questions posées par l'égalité entre les femmes et les hommes a déjà eu lieu en 2020. Il y a eu aussi l'implication de plusieurs services dans l'élaboration de la Semaine sur l'Égalité qui aura lieu début mars. Chacun doit pouvoir s'interroger individuellement et collectivement pour s'affranchir des représentations et des stéréotypes dans ce domaine.

Je vous présente quelques chiffres, non exhaustifs, issus du rapport pour Le Kremlin-Bicêtre. 40 % des hommes sont titulaires de la fonction publique pour 60 % des femmes. La collectivité compte ainsi davantage de fonctionnaires féminins que masculins. 115 femmes et 70 hommes ont connu un avancement d'échelon en 2019. 12 femmes et 8 hommes ont connu un avancement de grade. Il existe deux filières où les agents féminins sont particulièrement sous-représentés : la filière de la Police Municipale et la filière sportive. À l'inverse, les agents masculins sont sous-représentés dans les filières culturelles, administratives et d'animation. Je ne vais pas plus loin. J'imagine que vous avez pris connaissance du rapport.

J'aimerais revenir sur les projets proposés sur la période 2021-2023 dans le cadre de ce plan d'action. Ces nombreux projets comportent entre autres :

- la continuité à communiquer sur les métiers sans stéréotype de genre,
- un travail sur la mixité des filières,
- la mise en place d'un nouveau séminaire sur l'égalité à destination des responsables de service,
- des formations sur le recrutement abordant des sujets comme la non-discrimination,
- l'établissement d'un diagnostic précis (développer des indicateurs permettant l'analyse et la compréhension des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes),
- un engagement dans une démarche de certification, du type label Égalité Professionnelle,
- le soutien à la parentalité (incitation aux congés paternité, notamment),
- la formation et la prévention sur les violences sexuelles et sexistes,
- la sensibilisation des jeunes publics et des familles.

Étant donné ces éléments, je vous demande de prendre acte de la présentation de ce plan d'action sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Ce combat, j'en suis sûre, nous anime toutes et tous. Preuve en est les débats précédents.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Ce rapport a été évidemment présenté au Comité Technique qui a émis un avis favorable. Il a été proposé seulement une modification sur les engagements et les axes de formation. Nous avons rectifié. Cela concernait un axe de formation, concernant l'égalité entre les femmes et les hommes, prévu initialement pour les encadrants. Des membres du Comité Technique ont souhaité que ce soit élargi à l'ensemble des agents. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Chers collègues, en page 7 du plan d'action proposé pour l'année 2021, nous regrettons l'absence d'un volet sur la prévention de la radicalisation et sur la laïcité.

Kamel BOUFRAINE, Maire-Adjoint chargé des questions relatives à l'éducation, au périscolaire, à l'enseignement supérieur, à la jeunesse (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, je tiens à remercier Mme Azzoug pour la proposition de cette délibération, conforme à nos engagements politiques envers les Kremlinoises et Kremlinois. Cette délibération est

courageuse, audacieuse et égalitaire. Elle montre à quel point l'équipe municipale a à cœur d'œuvrer pour l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. En France, selon une récente étude de l'INSEE de juin 2020, les hommes gagnent 28,5 % de plus que les femmes. À poste et compétences égales, l'écart de salaire est en moyenne de 10 %. Dans les secteurs publics et privés, 78 % des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes et 70 % des CDD et des intérims. Les femmes sont assez particulièrement concernées par le phénomène des travailleuses pauvres, ainsi qu'OXAM France l'a mis en lumière dans un rapport en 2018. Cette précarité est particulièrement vécue par les mères de famille monoparentale : plus d'une sur 4 qui travaille est pauvre. Aujourd'hui, la Ville s'engage auprès des femmes qui travaillent pour la Mairie. Notre groupe votera bien entendu pour cette délibération.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention? Non.

Anissa AZZOUG, Maire-Adjointe, chargée des questions relatives à la culture, à l'histoire de la ville, à la laïcité, à l'émancipation, aux droits des femmes, au numérique, à la coopération (Groupe des Élus Socialistes)

Je prends note, madame Chiboub, de votre intervention. Si je peux vous apporter une réponse, il n'y a pas forcément de rapport sur les thématiques ciblées dans le cadre de ce plan d'action avec ce dont vous parlez, même si, par ailleurs, je suis entièrement d'accord avec vous sur le fait que ces questions sont tout à fait prenantes, intéressantes et, à mon avis, doivent être un fer de lance de ce mandat. En l'occurrence, dans le contexte susdit, je crois qu'il n'y a pas forcément de rapport, à moins de tirer un fil qui ne serait pas forcément opportun.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le Conseil Municipal prend acte. Nous passons au rapport suivant.

N° 2021-007. CONCESSION DE SERVICE PUBLIC PORTANT SUR LA MISE A DISPOSITION, L'INSTALLATION, L'ENTRETIEN DU MOBILIER ET L'EXPLOITATION COMMERCIALE DE MOBILIERS URBAINS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Sidi CHIAKH (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Chers collègues, le mobilier urbain est un des leviers dont dispose la Ville dans ses outils de communication et d'information auprès de la population. Le mobilier urbain comprend tout type d'affichage d'information municipale, libre et associatif, et les panneaux lumineux.

Le précédent marché expirait en juin 2018. Il a été prolongé à deux reprises, chaque fois pour une durée de 12 mois afin de préparer le lancement du nouvel appel d'offres et de tenir compte de la pandémie. Ce marché public s'inscrit dans le régime de la concession.

La mise en concurrence a été faite conformément aux procédures en vigueur. La société JC Decaux a été retenue par la Commission d'Ouverture des Plis (COP) qui s'est réunie le 25 janvier dernier dans la salle Rebersat, me semble-t-il. La décision a été prise selon des critères esthétiques, techniques, financiers et environnementaux. Cette offre est solide pour la Ville. Le prestataire dispose d'une réelle expérience dans ce domaine et a des moyens adaptés pour honorer le cahier des charges fixé, en particulier la qualité des mobiliers installés, ainsi qu'un savoir-faire en matière de maintenance, d'entretien, d'exploitation commerciale.

Le concessionnaire se rémunère en exploitant les faces publicitaires des mobiliers urbains.

La durée de la concession est fixée pour 17 années. Cela garantit la rentabilité de l'exploitation par le concessionnaire, l'investissement engagé devant être amorti.

Plusieurs améliorations sont introduites par rapport à la précédente concession :

- de nouveaux emplacements vont être installés cette année afin de mieux répondre aux évolutions de la ville et aux nouveaux déplacements,
- un abribus supplémentaire,
- des espaces d'affichage associatif distincts des espaces d'affichage de la Ville,
- des panneaux d'affichage recto verso pour une meilleure visibilité,
- 3 panneaux lumineux, dits numériques, supplémentaires.

Cette concession fixe des directives claires pour un aménagement et une exploitation plus moderne et plus efficace dans notre ville. Le contrat prévoit aussi une souplesse pour que la Ville apporte des modifications et des perfectionnements tout au long de la durée de la concession. C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir approuver le contrat de concession relatif à ce sujet.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention?

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Chers collègues, durant plusieurs années et au départ de la concession précédente avec cette entreprise, les sanitaires publics étaient au nombre de trois. Il y en a deux actuellement. Ils ont présenté un dysfonctionnement dans la maintenance et l'entretien. Il faut espérer que cette nouvelle concession soit suivie d'un service plus performant. Il est regrettable que le nombre de sanitaires publics soit resté à deux installations seulement. Un nouveau parc urbain s'est ouvert devant l'entrée historique de l'hôpital, le parc de Bicêtre. Aucune installation de sanitaires publics n'est prévue dans cette concession de service public. Un mobilier urbain respectant une architecture en harmonie avec les bâtiments et l'entrée de l'hôpital, patrimoine historique de la Ville et de la France, permettrait de respecter l'hygiène de ce lieu en permettant aux usagers du parc et aux commerçants de satisfaire un besoin urgent et vital sans souiller les alentours. Le « jamais deux sans trois » aurait, pour une fois, pu présenter un intérêt majeur.

Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Je voulais aller dans le même sens que ma collègue, Mme Chiboub. C'est le regret que j'exprimerais sur cette délibération : le faible nombre de sanitaires. Il faudrait multiplier par 2, voire par 3, le nombre de sanitaires dans la ville pour éviter les nombreuses souillures que nous pouvons constater.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention? Non.

Sidi CHIAKH (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

À propos des sanitaires installés dans la ville, il y a effectivement beaucoup de désagréments avec les sanitaires. Cela pose énormément de problèmes en termes d'entretien. La nouvelle concession a tendance à améliorer les choses pour les sanitaires, mais il faut reconnaître qu'il y a une dégradation des comportements et des incivilités qui ont lieu quotidiennement. Pour le moment, le maximum est fait par ce prestataire. Il y a en effet des difficultés.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Ainsi que M. Chiakh l'a rappelé, la concession a fait l'objet de deux prorogations. Le lancement de la procédure de mise en concurrence a eu lieu avant le nouveau Conseil Municipal installé le 4 juillet dernier. Toute modification substantielle aurait entraîné de relancer toute la procédure, ce qui aurait été long, alors qu'il y avait déjà eu deux avenants de prolongation. Nous étions au bout du bout. Si jamais on décide de mettre davantage de mobiliers urbains et, notamment, de toilettes publiques, au-delà de deux prévues, sur le site de l'hôpital évoqué par Mme Chiboub, cela suppose d'avoir l'accord de l'architecte des Bâtiments de France, au-delà même évidemment de la Direction de l'hôpital et du siège de l'AP-HP. Au regard du document que vous avez, qui est l'adoption du marché, cela voudra dire que la Ville devra les financer par elle-même. Nous avons pu, à la marge, avec un abribus supplémentaire qui n'était pas prévu, procéder à des modifications, mais nous n'avons pas pu aller dans le sens que vous souhaitez et qui correspondait à notre analyse également des exigences de salubrité publique dans la ville. Malheureusement, nous avons dû nous résoudre à proposer le cahier des charges qui a été déposé. Nous avons obtenu quelques adaptations. Si on doit aller au-delà, les tarifs d'acquisition sont indiqués à la fin du document. Je voulais compléter les propos de M. Chiakh sur ce dispositif qui sera bénéfique pour la Ville en tout état de cause. Je mets aux voix ce rapport.

Résultat du vote

Votants: 35 Pour: 35 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prennent pas part au vote: 0

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Je suspens la séance pour procéder à une aération des locaux pendant cinq minutes. La séance est suspendue.

22 heures 25 : suspension de séance.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Nous passons au rapport suivant.

N° 2021-008. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AU TITRE DU FONDS DE MODERNISATION DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS

Jean-Philippe EDET, Maire-Adjoint chargé des questions relatives à la petite enfance, à la PMI, à la parentalité, à la vie du quartier Les Coquettes-Les Plantes (non-inscrit)

Chers collègues, l'objet de cette délibération est l'approbation d'une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales au titre de son fonds de modernisation des établissements d'accueil de jeunes enfants. Elle a pour objectif le financement de travaux de réfection du sol de la crèche familiale Antoine-de-Saint-Exupéry à hauteur de 3 604 €, qui sera complété par la Ville à hauteur de 1 802 € pour des travaux qui représentent un coût total de 5 046 €. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la poursuite du plan de rénovation des structures de la petite enfance qui, comme c'est rappelé au début du rapport, datent pour la plupart des années 2000. Le sol avait donc bien besoin d'être refait.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants: 35 Pour: 35 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prennent pas part au vote: 0

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au rapport suivant.

N° 2021-009. Octroi de la garantie a certains créanciers de l'Agence France Locale – année 2021

Catherine FOURCADE, Maire-Adjointe chargée des questions relatives aux finances, au patrimoine et à la commande publique (Groupe des Élus Socialistes)

Il s'agit de garantir certains engagements de l'Agence France Locale à la hauteur de l'encours de dettes de membres de l'Agence France Locale. Il s'agit, pour toutes les collectivités territoriales qui ont créé l'Agence France Locale, de faciliter les emprunts et l'accès au financement.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention?

Enguerrand DELANNOY (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Mes questions sont assez simples. Un montant de 182 000 € a été payé au titre de cette convention sur les années 2018, 2019, 2020 pour couvrir des prêts souscrits par la commune du Kremlin-Bicêtre auprès de l'Agence France Locale pour un montant de 3,5 M€ en 2019 et de 2,390 M€ en 2020. Je voulais savoir si vous connaissez les taux d'intérêt de ces prêts. En effet, l'intérêt d'avoir recours à ce type d'organisme est *a priori* d'avoir des prêts dont les taux sont inférieurs à ceux du marché, étant donné la cotisation versée. Je voulais savoir si vous prévoyez de recourir aux services de l'Agence France Locale cette année. En fait, la réponse est dans la question. S'ils sont en mesure de vous proposer des taux inférieurs à ceux du marché, j'imagine que vous aurez naturellement recours à leurs services. Je fais les questions et les réponses.

Catherine FOURCADE, Maire-Adjointe chargée des questions relatives aux finances, au patrimoine et à la commande publique (Groupe des Élus Socialistes)

Monsieur Delannoy, vous avez eu la bonne réponse. Il est important de continuer cet engagement qu'avait contracté la Ville en 2018, quand cela a été signé. La participation de la Ville au capital de l'Agence France Locale est de 182 400 €. En effet, nous nous réservons le droit de comparer avec d'autres taux attractifs à l'avenir si nous devons contracter un autre emprunt. Vous avez tout à fait raison. Nous vous donnerons rapidement le taux. Je n'en dispose pas à l'instant.

Corinne BOCABEILLE, Maire-Adjointe, chargée des questions relatives au commerce, à l'artisanat, au développement économique, à l'emploi, à l'économie sociale et solidaire (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Monsieur Delannoy, vous disposez des taux dans le relevé des avis de la Commission Municipale n° 1, en haut de la page. Nous faisons partie de la même Commission. Cela doit répondre à votre question.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Toutes les indications ont donc été données au travers des questionnements de la Commission. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants: 35 Pour: 35 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prennent pas part au vote: 0

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au rapport suivant.

N° 2021-010. DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE POUR UNE FAMILLE KREMLINOISE

Catherine FOURCADE, Maire-Adjointe chargée des questions relatives aux finances, au patrimoine et à la commande publique (Groupe des Élus Socialistes)

La Ville a été sollicitée pour une demande de remise gracieuse de dette d'une famille kremlinoise, pour un montant de 517,89 €, ce qui correspond à la restauration et à la halte-garderie, non acquitté à ce jour. Nous vous demandons votre accord.

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération donne un avis favorable à la demande du Trésor Public qui nous a saisis. Y a-t-il des remarques ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants: 35 Pour: 35 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prennent pas part au vote: 0

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au rapport suivant.

N° 2021-011. RESSOURCES HUMAINES – MÉDECINE PROFESSIONNELLE ET PRÉVENTIVE – ADHÉSION AUPRES DU CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA PETITE COURONNE POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN MÉDECIN DU TRAVAIL

Jean-Luc LAURENT, Maire

Ce rapport concerne la médecine professionnelle et préventive. Il est proposé d'adhérer au Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne pour la mise à disposition d'un médecin du travail, avec l'adoption d'une convention

annexée au rapport. Nous en avons particulièrement besoin. Ce dispositif permet de mutualiser avec le Centre de Gestion qui fédère l'ensemble des communes de la petite couronne autour de Paris. Y a-t-il des interventions ?

Jacques HASSIN, Maire-Adjoint chargé des questions relatives à la santé, aux handicaps et à l'insertion (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

On peut se féliciter de cette adhésion dans la mesure où les médecins de santé au travail sont très rares. Beaucoup de municipalités ou d'entreprises courent après un médecin du travail. C'est une branche très demandée. Il y a peu de médecins du travail disponibles. Pourtant, c'est absolument indispensable pour les questions liées évidemment au personnel sur la santé au travail. Je voudrais appuyer ce rapport parce qu'il s'agit d'une très bonne nouvelle.

Jean-Luc LAURENT, Maire

M. Hassin a raison d'insister. J'ai oublié de vous rappeler, mais vous l'avez lu dans le rapport, que la Ville n'avait malheureusement plus de médecin de prévention depuis plus de deux ans. Des postes vacants ne pouvaient pas être pourvus auprès du Centre de Gestion. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants: 35 Pour: 35 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prennent pas part au vote: 0

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au point suivant.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE, EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Jean-Luc LAURENT, Maire

Vous disposez de la liste des 26 décisions prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal le 17 décembre 2020. Des questions ont été posées en Commission. Réponse a été apportée par les comptes rendus de Commission. Y a-t-il de questions et observations ? Non. Le Conseil Municipal prend acte.

VŒυ

Jean-Luc LAURENT, Maire

Il nous reste un point à l'ordre du jour. Il s'agit du vœu présenté par la majorité municipale avec les groupes Pour une Ville qui Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens, Le Kremlin-Bicêtre en Commun et le Groupe Socialiste. Ce vœu est présenté par M. Traoré.

Ibrahima TRAORÉ (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Chers collègues, Kremlinoises, Kremlinois, depuis bientôt un an, le virus de la Covid-19 frappe notre pays, ses habitants et son économie. Les conséquences économiques, humaines et sociales, particulièrement pour les jeunes et les personnes déjà fragiles et en situation de précarité, sont dévastatrices et s'annoncent durables.

Dès les premiers jours du confinement engagé en mars 2020, les maires et le Département ont déployé des énergies formidables en faveur de l'assistance aux populations. Les collectivités ont tenté de répondre aux besoins, parfois audelà de leurs responsabilités, malgré les contraintes budgétaires qu'elles subissent. Le service public de proximité a démontré toute sa pertinence dans un contexte de défaillance des services de l'État.

Alors que les premiers vaccins sont arrivés en France, force est de constater que l'État n'a pas tiré les enseignements de 2020. La campagne vaccinale prend des allures de fiasco, voire de naufrage technocratique. Face à la pandémie qui perdure, notre pays prend un retard inquiétant pour protéger les populations.

Face à cela, il y a une urgence à changer de stratégie. Parce que l'espoir de la vaccination pour renouer avec une vie normale ne peut pas être gâché, l'État doit faire confiance aux collectivités de proximité (le couple préfet-maire, souvent entendu dans les médias) pour l'accompagner dans une vaccination de proximité, réactive et efficace.

Il doit également donner aux Français une perspective en indiquant la date approximative à laquelle, les plus fragiles étant désormais protégés, la France pourra se remettre enfin au travail.

Nous considérons que dire la vérité aux Français n'est pas seulement un acte essentiel, c'est un devoir.

Nous considérons que la vaccination est un enjeu fondamental de la lutte contre la pandémie et il est crucial que les Kremlinois et, plus largement, les habitants du bassin de vie puissent bénéficier d'un accès aisé au vaccin.

Nous considérons qu'il est nécessaire de renforcer encore le maillage actuel. Aussi, nous appuyons la demande des maires de Gentilly et du Kremlin-Bicêtre d'ouverture d'un nouveau centre de vaccination.

À ce titre, le Centre Social de la ville, situé au 25 bis, avenue Charles-Gide, est en capacité d'accueillir plusieurs personnels de santé et la logistique nécessaire à l'installation d'un centre ambulatoire de vaccination.

C'est le sens du vœu que nous adressons ce jour à l'État. Une politique vaccinale réclame clarté, visibilité et équité territoriale.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Mesdames et messieurs les maires-adjoints et conseillers municipaux, Kremlinoises et Kremlinois, vous allez encore dire que j'aboie. Peu importe. Dois-je me taire ? Quel beau vœu populiste qui nous est présenté ce soir par le roi des populistes du Kremlin-Bicêtre, sans vouloir faire de jaloux chez vous. Je nomme Ibrahima Traoré, conseiller municipal et conseiller départemental en pleine campagne départementale. Il s'accapare de nouveau le Conseil Municipal pour faire campagne. Un élu local en Conseil Municipal devrait se comporter différemment et arrêter de ramener tous les sujets au niveau national et se débarrasser ainsi des véritables sujets importants que les Kremlinois souhaitent entendre pour leur ville. Il y a déjà très peu de Kremlinois qui s'intéressent à suivre ces conseils municipaux. Si, en plus, on leur impose d'écouter de telles sottises, je vous assure que nous n'aurons plus de spectateurs. Que voulez-vous ? C'est ainsi depuis plusieurs années. Tout cela va dans le sens de la politique depuis maintenant un quart de siècle. Ce n'est pas avec nos petites interventions que nous pourrons vous faire évoluer.

Toutefois, il est nécessaire d'évoluer, monsieur Traoré et monsieur Laurent, surtout sur ces sujets et ces questions liés à la crise sanitaire que nous vivons en France mais aussi dans le monde entier. Il faut peser ses mots. Il faut se comparer au contexte international. Il faut remettre les pieds sur Terre car il est évident que, ce soir, ce que vous tentez de faire de nouveau, c'est tromper les gens. Vous les dupez avec ces discours et vous le faites parce que vous n'avez ni le courage et, peut-être, ni les compétences pour expliquer la complexité même de cette crise sanitaire. Vous tentez d'expliquer que Le Kremlin-Bicêtre peut faire évoluer les choses en matière de vaccination. Vous tentez d'expliquer que la vérité est cachée aux Français. Mais de quelle vérité parlez-vous après avoir étalé tant de tromperies pour vos petits intérêts personnels locaux ? Je parle là de votre campagne départementale. De quelle vérité osez-vous parler ? Expliquez-nous, à nous qui ne savons rien, à nous qui aboyons.

La vaccination est, bien évidemment, un enjeu fondamental dans la lutte contre la pandémie. Le Gouvernement et toutes les institutions qui y travaillent depuis tant de mois n'ont pas attendu votre piteux discours pour prendre ces choses en main. Vous demandez à renforcer le maillage actuel, mais vous ne savez pas travailler avec les villes voisines depuis tant d'années, et vous nous le prouvez encore ce soir. Vous pensez que le Gouvernement a attendu votre discours populiste et communiste pour acter et faire le choix de la proximité ?

Douze centres de vaccination en Val-de-Marne. C'est au moment où ces centres ont fait l'objet de discussions pour définir leur emplacement dans douze villes différentes qu'il aurait fallu sortir vos talents d'acteur et de tribun. Douze centres de vaccination en Val-de-Marne, et Le Kremlin-Bicêtre reste dans son coin à ne pas travailler avec les villes qui l'entourent. C'est ça, le véritable enjeu. C'est un enjeu et une organisation intercommunale à laquelle vous n'êtes pas habitués. Vous nous le prouvez encore en ne vous associant pas à toutes ces villes pour faire avancer la vaccination dans ces douze centres.

Ce que vous demandez là, c'est bien évidemment trop tard. Il n'y aura pas 36 000 centres de vaccination pour les 36 000 communes de France. J'espère que vous le savez. Que vous ayez échoué, que vous n'ayez pas pu convaincre que la Ville du Kremlin-Bicêtre aurait dû faire partie de ces 12 villes désignées pour accueillir ces douze centres val-demarnais, c'est votre responsabilité. Mais l'agitation de ce soir est inutile et, encore une fois, démontre votre incapacité à vous faire entendre dans le Val-de-Marne, ce qui est d'autant plus navrant quand on est conseiller départemental. Par ailleurs, même si nous avons un centre de vaccination, l'enjeu n'est toujours pas là. L'enjeu est la production de

vaccins. Comment allez-vous en avoir si vous avez un centre de vaccination ? C'est la production des vaccins qui fait

avancer la vaccination et non pas le nombre de centres de vaccination. Arrêtez de raconter tant de sottises. La France a fait le choix de la proximité. Elle ne vous a pas attendus, messieurs Laurent et Traoré. Plusieurs pays voisins européens ont beaucoup moins de centres de vaccination au niveau régional. Certains ont jusqu'à deux super centres par région. Ils y parviennent tout autant, ce qui démontre que toutes les stratégies peuvent atteindre des objectifs donnés. Pourquoi ? Parce que c'est la production de vaccins qui est le véritable enjeu. Et ça, vous en parlez peu ou mal.

J'ai sous les yeux un ensemble d'articles, des données sourcées. À ce jour, il y a eu 2,5 millions de vaccins et d'injections de la première dose et près de 500 000 vaccinés de la deuxième dose. Les objectifs annoncés par le Gouvernement sont atteints et continuent de croître. Surtout, la comparaison au niveau européen démontre que cette organisation est plutôt bien ficelée. Il faut le reconnaître objectivement. Si cela ne vous plaît pas, c'est autre chose.

Dans vos belles paroles démagogiques, vous oubliez le véritable défi industriel que représente cette stratégie de vaccination. Ce défi n'est pas d'ordre local ou kremlinois. C'est un défi à l'échelle du monde. Pourquoi oubliez-vous d'indiquer que sortir un vaccin en une année, c'est presque un exploit, c'est presque impossible et c'est historique ? Pourquoi oubliez-vous d'indiquer que cette situation nationale et internationale est totalement inédite, que l'on n'a jamais vacciné une planète entière pour vaincre une pandémie mondiale ? Vous oubliez de dire tout cela. Si vous le disiez, cela expliquerait beaucoup de choses sur l'enjeu de la vaccination qui est la production des vaccins pour répondre à la demande mondiale et, donc, forcément, à la demande en France et dans tous ses territoires.

Pourquoi oubliez-vous aussi d'indiquer — parce que cela ne vous arrange probablement pas — toutes les mesures et les réformes sociales actées par le Gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire qui ont protégé et continuent de protéger un très grand nombre de Françaises et de Français ? D'autres pays font-ils cela ? D'autres pays ont-ils fait ces choix que la France a faits ? N'enterrons pas tout cela, je vous en supplie.

Bien évidemment, cela reste une crise et touche toute la population, ainsi que tous les secteurs d'activité. Mais il faut savoir surmonter cette crise sans avoir à fustiger et à faire du populisme qui divise nos concitoyens et qui trompe leur conscience. Cette crise doit démontrer que nous sommes unis pour y faire face.

Mais, au Kremlin-Bicêtre, encore une fois, on fait le choix de s'adresser à des clans, à des groupes. On fait le choix du populisme. Et c'est bien triste. Cette ville se divise de plus en plus. Vous en êtes les responsables. Je m'adresse surtout à tous les visages qui composent ce Conseil depuis tant d'années et, pour certains, depuis près de vingt-cinq années.

Nous nous abstiendrons bien évidemment pour ce vœu car il est mal formulé. Il manque cruellement d'éléments et, surtout, il ne sert à rien. C'est bien trop tard de vouloir faire semblant d'agir une fois que tout est lancé et que d'autres sont en pleine action. Continuez donc ce spectacle théâtral dans le cadre de ce mandat mais, attention, parce qu'à force de jouer des rôles pour tromper les habitants, il est possible que vous ne puissiez pas finir votre pièce. Avec ce vœu, vous allez accumuler un nouvel échec. Et c'est bien triste. Concentrez-vous donc localement à informer la population, à travailler d'arrache-pied avec vos voisins val-de-marnais dans le cadre de cet enjeu organisationnel et intercommunal. Rencontrez les médecins locaux qui, sans réponse de votre part, m'ont contacté et nous contactent, nous, l'opposition du Kremlin-Bicêtre. C'est totalement aberrant. Faites déjà ce travail de base et d'équipe avec les villes val-de-marnaises et, ensuite, permettez-vous de donner des leçons sur le plan national.

Je n'avais pas prévu cela, mais je vais [interruption] sur l'une des conclusions de M. le Maire, Jean-Luc Laurent, lors de la délibération n° 05 de ce soir et, notamment, un proverbe qui a été partagé. Monsieur le Maire, j'ignore véritablement l'objectif de cette conclusion, mais je note, et ce depuis le début de ce Conseil Municipal où vous avez tenté de nous humilier et presque de nous insulter sur la distanciation sociale, que vos méthodes sont étranges. Vous n'appréciez pas la critique quand elle ne vous arrange pas. Je viens de faire des recherches sur ce proverbe. Il s'avère que c'est un proverbe arabe. C'est ce que disent beaucoup de sites Internet. Peu importe. Là n'est pas le sujet. Je suis certain que votre objectif n'a pas été de me rabaisser à mon statut de fils d'immigré. Votre proverbe intéressant, donc de provenance arabe, dit : les chiens aboient et la caravane passe. Ce proverbe était jadis employé pour décrire le comportement impassible des chameaux, très prisés par les peuples sédentaires d'Afrique du Nord, lorsqu'ils passaient à proximité des campements nomades et ceci, malgré les aboiements incessants des chiens chargés de les défendre. Nous sommes tous citoyens français ici ce soir. Vouloir faire taire un élu ou une personne en tentant de la rabaisser peut-être par un manque d'argument n'est pas un bon exemple à donner dans l'enceinte de ce Conseil. Peu importe. Vos méthodes sont vos méthodes. Vous aimez faire taire celles et ceux qui se mettent sur votre passage, mais vous allez devoir vous y habituer, cher Maire.

Pour ma part, je finirai — comme si c'était une tradition mise en place par cette majorité — par un proverbe tunisien d'Enihach Jao pour rester sur la thématique que vous avez lancée avec votre citation sur les chiens : « Dans la nuit, les chiens aboient. Dans la journée, les politiciens aboient. » Contrairement à moi, politicien aussi depuis quelques années, vous aboyez depuis bien trop longtemps dans cette ville. Seulement, depuis 2020, monsieur le Maire, vous n'êtes plus

le seul. Nous sommes tous presque au coude à coude et cela vous insupporte très probablement. Plutôt que de débattre, vous concluez donc avec des proverbes dans le seul but de faire taire. C'est votre politique depuis maintenant plusieurs années. Vous l'avez appliquée à vos amis de longue date, dont certains siègent encore ici ce soir, à qui vous avez fait confiance en leur remettant votre écharpe en 2015 et à qui vous tentez de donner une leçon, comme vous tentez de le faire avec nous ici ce soir. Heureusement, pour moi et mon groupe, je ne suis pas votre ami, je ne suis pas vos amis, je ne l'ai pas été. Je suis un élu d'opposition et vous devrez vous habituer à mes aboiements.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

La majorité municipale sait parfaitement que ce vœu n'a aucune chance d'aboutir. Aucune. Pour une raison fort simple : l'organisation territoriale qui a été décidée par l'État, quoi que l'on en pense, ne bougera pas d'un iota. D'ailleurs, si la candidature du Kremlin-Bicêtre avait été retenue, cela voudrait dire tout simplement que c'est la Ville d'Arcueil qui en aurait été dépourvue. J'ajoute, pour abonder dans le sens de mon collègue Lionel Zinciroglu, que la question du nombre de centres n'est pas la question cardinale dans le traitement de la vaccination. D'ailleurs, cela a été rappelé, dans son intervention liminaire de ce Conseil, par M. Hassin qui indiquait lui-même que certains centres val-de-marnais manquaient de vaccins et étaient en train de fermer ou, en tout cas, étaient temporairement suspendus. Le problème de la vaccination et son succès sur le territoire kremlinois ne résident pas dans le fait qu'il y ait un centre ou non.

La vraie question, c'est : comment se fait-il que la candidature du Kremlin-Bicêtre ait été rejetée ? Vous courez d'échec en échec, monsieur le Maire. Le Préfet ne vous suit pas dans votre tentative de démolir la fusion des OPH au bénéfice des locataires. Heureusement. L'administration ne vous accorde pas de continuer la course dans la désignation de la Ville comme capitale de la culture. Pourquoi ? Pour une raison fort simple. Vous manquez de crédibilité et de fiabilité dans vos rapports avec l'administration. C'est bien connu.

Et puis, monsieur le Maire, dans les circonstances actuelles, depuis le 15 janvier, depuis l'audience du Tribunal Administratif, vous êtes un Maire en sursis.

Cette gesticulation supplémentaire n'a d'autres finalités que de tenter de faire oublier en réalité l'inaction qui a été la vôtre depuis sept mois en matière de traitement de la pandémie. Évidemment, nous n'allons pas nous associer à cette palinodie. Nous ne prendrons pas part au vote.

Jacques HASSIN, Maire-Adjoint chargé des questions relatives à la santé, aux handicaps et à l'insertion (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je serai bref. Tout ce qui est excessif me semble sans objet. Je pourrais répondre longuement et point par point à un certain nombre d'arguments que vous avez avancés. Je ne le ferai pas. Je voudrais simplement dire une seule chose. Fin juillet, début août, nous avons demandé à avoir un dépistage PCR de la Covid au Kremlin-Bicêtre. En effet, le CHU de Bicêtre ne teste que ses personnels. On nous a alors envoyés sur les roses en nous disant qu'il n'y en avait pas besoin. Je réfute donc l'idée du non-professionnalisme. Ce n'est pas vrai. Par ailleurs, on peut prendre le schéma dans tous les sens, mais il y a une réalité. Il me semble que cette réalité vous gêne. La réalité est que l'on n'a pas de vaccins. Comme je vous l'ai déjà dit — je me répète — dans les EHPAD, prioritaires, les personnels et les résidents ne sont pas encore tous vaccinés.

Nous avons aussi une responsabilité à prendre quand ce sera possible. Il n'est pas prévu que les gens très âgés et/ou handicapés puissent être vaccinés à domicile. C'est dans ce sens que les médecins généralistes étaient prêts à s'associer pour vacciner. Il en est de même pour les infirmières et les pharmaciens.

On peut donc tourner les choses dans tous les sens, il n'y a pas, à ce jour, assez de vaccins pour suivre le plan de vaccination qui était prévu.

J'ajoute qu'il y a encore trois vaccins qui sont à l'étude au niveau de la Commission Européenne pour les valider dans notre territoire. Il y a urgence.

Par ailleurs, il y a quelque chose je n'ai pas signalé. Je le dis fermement. Selon moi, la politique des laboratoires qui produisent et distribuent des vaccins est scandaleuse. Je m'arrête là.

Corinne BOCABEILLE, Maire-Adjointe, chargée des questions relatives au commerce, à l'artisanat, au développement économique, à l'emploi, à l'économie sociale et solidaire (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je vous rappelle quand même que la commune a fait acte de candidature pour ouvrir un centre de vaccination dans notre ville à compter du 2 janvier 2020 auprès de l'ARS et de la Préfecture. Comme vous avez pu le constater et vous ne pouvez pas dire le contraire, les vaccinations sont particulièrement difficiles. Comme l'a dit Jacques Hassin, les vaccins manquent. Tous les jours, quand on se promène dans les rues du Kremlin-Bicêtre, des personnes âgées de plus de 75 ans

viennent voir les élus en demandant pourquoi il n'y a pas de centres dans la ville et comment se faire vacciner. On leur dit qu'elles ont la possibilité d'aller à Arcueil, au plus proche, ou à Orly. Pour aller à Arcueil, il faut prendre le bus et marcher quinze minutes. Aller à Orly pose des difficultés à une personne de 75 ans qui a des problèmes de mobilité. La Ville a dû remédier à cette incompétence de l'État et a dû organiser des taxis sociaux pour transporter les personnes de plus de 75 ans dans ces centres quand elles peuvent avoir un rendez-vous. Cela ne se bouscule pas. Forcément, puisqu'il n'y a pas de vaccins. Les centres sont fermés, ne répondent plus par téléphone et répondent éventuellement à condition que les personnes s'inscrivent sur Doctolib, ce qui n'est pas facile pour des personnes de 75 ans. Il faut être réaliste. Concrètement, ce qui préoccupe notre groupe, c'est la santé des Kremlinois. Que sont les histoires politiques, comme vous l'avez annoncé, par rapport à la vie des personnes âgées dans cette ville ? Je vous laisse y réfléchir.

Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée des questions relatives aux solidarités et à la lutte contre l'exclusion (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Quel qu'aurait été le vœu émis, de toute façon, vos interventions auraient pu s'appliquer à n'importe quel objet qui aurait pu être un vœu. Monsieur Zinciroglu, vous dites que la stratégie de vaccination est bien ficelée. Fort bien. Il y a une chouette application qui s'appelle Stopcovid. Je la consulte tous les jours. Aujourd'hui, il y a 12,21 millions d'habitants en Île-de-France et 278 800 personnes vaccinées. Le centre d'Arcueil compte une seule salle et aura 59 vaccins dans les 28 prochains jours. Quand la stratégie d'obtention des vaccins sera débloquée et qu'il y aura des vaccins — je vous suis à ce sujet —, on pourra aller à Arcueil où il y a une salle de vaccination, soit environ une personne toutes les 20 minutes. 59 personnes en 28 jours peuvent être vaccinées. Ce n'est pas qu'un problème d'approvisionnement. Il y a aussi un problème de proximité et de nombre de locaux disponibles pour administrer les vaccins.

Par ailleurs, vous évoquez certains pays qui disposent de deux centres régionaux. Peut-être y a-t-il des capacités pour que les gens se déplacent avec des stratégies différentes en termes de mise à disposition d'éléments. Cela a vraisemblablement des coûts pour la collectivité.

Cette demande n'est pas vaine et, en tout cas, aura eu le mérite d'exister. On aurait pu se résigner à ce qu'il y ait douze centres en Val-de-Marne. Non. Nous ne nous contentons pas des douze centres dans le Val-de-Marne et d'attendre les vaccins. Nous demandons à l'État de mener à bien ses missions, et la santé publique en fait partie.

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Chers collègues, tout comme vous, nous sommes des habitants, des citoyens engagés auprès des Kremlinoises et Kremlinois. Tout comme vous, nous subissons les effets de ce virus polyglotte. Vous considérez qu'il faut dire la vérité aux Français en exposant ce que vous considérez comme la vérité. Ce n'est qu'une vérité parmi tant d'autres. Elle ne peut être force de loi. Ici même, dans cette assemblée, nous exposons du mieux que nous pouvons une vérité qui sera différente de celle de la majorité. L'interprétation est fonction de nos convictions.

Dans cette situation jamais vécue par la plupart d'entre nous, restons humbles et compréhensifs sans être soumis. Renforcer le maillage a déjà été programmé par le Gouvernement. Le déploiement ne peut se faire d'un coup de baguette magique du fait de l'inertie propre à chaque étape. Vous proposez, avec Gentilly, d'ouvrir un centre de vaccination pour notre ville et Gentilly. Vous avez certainement l'accord de Gentilly pour l'installer au Centre Social de la ville, avenue Charles-Gide. Mais ce centre est-il adapté et réaliste au niveau de la confiance dans les infrastructures ? Nous pouvons en douter quand on prend comme références des centres installés dans le Val-de-Marne. Vous allez nous donner votre vérité sur la pertinence de votre choix pour ce lieu.

Sans une organisation nationale, avec la volonté de donner une égalité de vaccination à toute la population, nous serions à ce jour avec des querelles de clocher. Votre vœu oublie de rendre hommage à ceux qui nous gouvernent comme à ceux qui sont, comme il est dit dans le langage courant, en première ligne.

Enguerrand DELANNOY (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

En fait, l'animation de nos débats est intéressante en soi, mais montre probablement que les termes de ce vœu ont été mal posés. Il y a une relative unanimité sur le fait que la question n'est pas tant un problème de distribution et de lieu de distribution du vaccin qu'un problème de production. À ce titre, je voudrais vous proposer de rédiger un autre vœu qui remplacerait celui-ci dont on comprend bien qu'il ne fait pas l'unanimité et dont les termes ne sont pas forcément bien posés.

Au cours de cette séance du Conseil Municipal, on a évoqué à plusieurs reprises, pas forcément de manière très directe, la question de l'intervention de la puissance publique dans le champ de l'économie, la préservation de la nécessité

d'avoir un certain nombre de services publics rendus de manière pérenne. En fait, la question de la production des vaccins pose, de mon point de vue, la question de l'intervention de l'État s'agissant des laboratoires pharmaceutiques. Jacques Hassin, vous avez esquissé cette question que je poursuis un peu. Il y a un laboratoire pharmaceutique qui a des participations françaises : Sanofi. Compte tenu de l'importance des questions vaccinales aujourd'hui et demain — on sait, par exemple, que la France n'est pas souveraine en matière médicamenteuse et qu'il n'y a plus un gramme de Doliprane à être produit en France —, ne faudrait-il pas l'intervention de la puissance publique, autrement dit la prise de participation de l'État, naturellement minoritaire dans Sanofi ? Cela permettrait de garantir justement un certain nombre de lieux de production et une permanence dans la stratégie, ce qui éviterait à ces grands laboratoires pharmaceutiques d'être sous le joug pluriel et changeant de certains de ces actionnaires. Cela permettrait, du coup, d'apporter une stabilité, une sécurité dans l'approvisionnement et de répondre aux problèmes auxquels on est confrontés aujourd'hui, c'est-à-dire le manque du nombre de vaccins. Ce n'est pas tant une question de localisation.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je voudrais intervenir avant Ibrahima Traoré qui porte ce vœu. Je vais donner mon point de vue. Au regard de ce débat que nous avons sur ce projet de vœu, il faut faire ce qu'a dit Lionel Zinciroglu. Il faut chercher la vérité. Mais chercher la vérité, c'est aussi l'énoncer et l'énoncer de façon juste. La vérité est que nous avons quand même un problème en France quand on se compare à d'autres pays, ne serait-ce qu'à l'échelle européenne. Je pense à l'épisode premier. Rappelez-vous que l'on disait que les masques étaient inutiles. On a un problème quand on se rappelle le caractère laborieux des tests. On a un problème quand on se rend compte qu'il y a une pénurie de vaccins. Heureusement, l'État a réussi à convaincre des laboratoires en France de fabriquer ce qui a été conçu par d'autres.

Le problème actuel vient de la pénurie de vaccins qui entraîne un nombre insuffisant de centres locaux de vaccination. Un point fédère l'Association des Maires du Val-de-Marne, toutes tendances politiques confondues : chaque commune doit avoir un centre de vaccination. C'était une évidence. La caractéristique de Créteil, ville-préfecture, est de disposer de l'hôpital Henri-Mondor. Le Kremlin-Bicêtre a aussi la caractéristique de disposer de l'hôpital Bicêtre. À Villejuif, il y a l'hôpital Paul-Brousse. Pour des raisons propres à l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, qui s'occupe de piloter ces trois hôpitaux, il a été décidé que les hôpitaux qui sont là pour soigner continueraient strictement à soigner les personnes admises et qu'il n'y aurait pas d'accueil de vaccination. Il y a même eu un quiproquo quand l'ARS a annoncé que les hôpitaux de Bicêtre et Paul-Brousse seraient centres de vaccination.

La Ville du Kremlin-Bicêtre, dès le 2 janvier, par ma voix, a dit que si l'hôpital de Bicêtre était centre de vaccination, ce serait parfait. Il m'a été indiqué par l'ARS que ce serait le cas. Finalement, ce n'est pas le cas. J'ai donc dit au Préfet et au directeur de l'ARS que, si l'hôpital de Bicêtre n'était pas centre de vaccination, la Ville pouvait mettre des locaux à disposition. Nous avons travaillé pour chercher des locaux. Il s'agissait de trouver un lieu permettant d'avoir des entrées et sorties distinctes, sans accueillir d'autres activités. Ce lieu aurait pu s'y prêter, mais il y a un réfectoire et un centre de loisirs. Il n'était donc pas possible de proposer cet endroit.

Dans le centre Germaine-Tillion, il y a des espaces distincts, des entrées et sorties qui peuvent être organisées de façon distincte pour éviter les croisements. Le centre est aussi proche de transports en commun (47, 323, 131). Cela permet de répondre aux questions de mobilité. S'il était considéré qu'une autre commune organise cet accueil, ce n'était pas un problème. Mais d'autres problèmes se posent. Nous sommes des maires de gauche et de droite à dire qu'il faut aider les villes par rapport aux personnes qui ont des difficultés pour accéder à Internet et aux plateformes d'inscription. Il faut laisser les villes mettre en place un dispositif permettant d'accompagner au centre de vaccination situé sur d'autres communes, tout en prenant les inscriptions. L'inscription est aujourd'hui un parcours du combattant. La première semaine, il était possible d'accueillir 43 personnes. 43 rendez-vous étaient possibles à Arcueil pour un territoire qui comprend Arcueil, Cachan, Gentilly, Villejuif, Vitry et Le Kremlin-Bicêtre. Cherchez l'erreur. Oui, il faut dire la vérité. Il faut chercher la vérité et la dire.

Il y a un deuxième élément, pointé par Enguerrand Delannoy et Jacques Hassin. C'est le problème de notre industrie pharmaceutique. Excusez-moi de faire un peu de politique publique nationale. Je suis un citoyen français, issu, monsieur Lionel Zinciroglu, de l'immigration au siècle dernier. Pour ma part, je suis attaché à la défense des fleurons de notre patrimoine industriel. Je suis navré de constater l'effondrement de notre filière industrielle de la pharmacie. Vous me direz que cela ne date pas d'aujourd'hui, mais de quelque temps. Mais cela date aussi d'aujourd'hui. Cela date aussi de la période récente. Je suis navré de voir l'absence de politique publique en faveur de la recherche publique et de partenariats avec la recherche privée pour obtenir ce que l'on savait faire jusqu'à présent et que l'on sait moins faire. En effet, nous sommes obligés de faire venir les vaccins. C'est quand même un problème alors qu'à deux pas d'ici, à

Vitry, il y a une magnifique entreprise de fabrication de médicaments, dernier cri, de Sanofi. Il y a donc un problème de fabrication dans la filière.

Il y a aussi un problème de logistique. Très franchement, je pense que le dispositif aurait dû recourir à l'armée ou au ministère de l'Intérieur plus à même que le ministère de la Santé d'organiser la diffusion et l'organisation logistique. En gestion de crise, puisque nous sommes en guerre, pour reprendre les termes du président de la République, ces deux ministères sont plus adaptés.

Le Préfet a décidé d'élargir le nombre de centres en ajoutant celui de Créteil. Il y avait 12 centres. Depuis le 25 janvier, il y a donc 13 centres avec celui de Créteil, certes ville-Préfecture de 90 000 habitants. Le Préfet nous a dit que d'autres centres s'ouvriraient peut-être quand la vaccination serait élargie à d'autres tranches d'âge que les plus de 75 ans. Si c'est à Villejuif, à Arcueil ou à Gentilly, on s'adaptera. Il ne s'agit pas de refuser de travailler avec d'autres villes. Et ce n'est pas une question de couleurs politiques.

Il faut donc réfléchir et agir. Il ne faut pas faire de la petite politique. Vraiment. Au regard de la situation dans laquelle nous sommes et dans laquelle se trouve notre pays, Le Kremlin-Bicêtre, comme toutes les villes de France, applique les consignes de l'État. Mais on a aussi le droit de critiquer et de faire des propositions. Sinon, que l'État se débrouille tout seul. J'aurais aimé qu'avec le Gouvernement que vous soutenez, monsieur Zinciroglu, nous soyons ensemble pour agir et faire en sorte qu'il y ait une meilleure efficacité, une meilleure efficience, une plus grande proximité et de la transparence dans les décisions qui sont prises sur l'ouverture des centres locaux. Par exemple, tous les maires de droite et de gauche ont demandé il y a quelques jours au Préfet ou au directeur de l'ARS le nombre d'habitants qui ont été accueillis dans les centres locaux actuels. Aujourd'hui, on n'a que le retour de ceux qui nous demandent de l'aide parce qu'ils n'arrivent pas à obtenir de vaccins. J'aurais aimé que l'on soit rassemblé par-delà les appartenances politiques de majorité ou d'opposition pour aller dans le même sens.

Je dois souligner aussi que deux justiciers sont apparus ce soir. Il y a un justicier politique, un homme pressé qui ne respecte pas la démocratie. Il s'agit du leader de l'opposition En Marche et de droite. Il ne respecte pas la démocratie et les élections qui sont intervenues. Il y a aussi un justicier, qui se fait juge avant la décision du Tribunal. Il s'agit de M. Banbuck. C'est clairement entendu. Je voudrais vous dire tout simplement que le Maire que je suis, en exercice, considère que l'essentiel est d'être au travail pour nos concitoyens et, surtout dans le contexte actuel, de savoir dépasser les peccadilles et les petits positionnements qui vont durer un temps mais ne dureront pas indéfiniment. S'il y a quelqu'un qui est en sursis, nous verrons bien d'ici peu de temps de qui il s'agit. Je laisse la parole à Ibrahima Traoré pour conclure.

Ibrahima TRAORÉ (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

On voit que ce vœu suscite le débat et l'intérêt des Kremlinois. Monsieur Zinciroglu, nous aurons de nombreux débats. Je vous demanderai donc de faire preuve d'élégance dans vos propos. J'ai l'impression que vous piaffez. C'est triste. Je ne vous ai pas coupé la parole. Mes parents m'ont bien éduqué, j'écoute mon interlocuteur. J'aimerais reprendre l'un de vos tweets du 15 janvier 2021 : « Beaucoup de Kremlinois s'interrogent sur la stratégie vaccinale au Kremlin-Bicêtre. Pendant que la stratégie vaccinale est au cœur de tous les territoires au Kremlin-Bicêtre, que fait-on ? » Votre tweet laisse entendre que ce sont les villes qui décident. Or ce ne sont pas les villes qui décident. Je vous rappelle que vous représentez la République En marche. Vous devriez savoir qu'il s'agit de prérogatives de l'État. Mais prêtez attention à vos tweets, cela a joué des tours à certains de l'autre côté de l'Atlantique.

J'ai une question. Je ne comprends pas que, dans le groupe dans lequel vous êtes, M. Delannoy s'offusque de quelques formulations. Pourtant, le Maire de L'Haÿ-les-Roses, M. Jeanbrun, adhérent à Libres, a signé le 22 janvier 2001 une tribune franchement musclée dans *Le Figaro* (je lis aussi *Le Figaro*): « Les tentatives du Gouvernement de faire porter la responsabilité de ce chaos aux élus locaux, nous accusant de mensonges, sont aussi contreproductives qu'inélégantes. » Ce que vous avez fait, monsieur Zinciroglu, est exactement ce que dénonce le courant politique de M. Delannoy et le Maire de L'Haÿ-les-Roses. Je comprends que ce soit difficile pour vous de voter ce vœu. Dans toutes les assemblées, peu importe la couleur politique, tout le monde a porté cette question. Je comprends votre gêne, mais dites-le devant les Kremlinois. Vos tweets montrent la contradiction dans laquelle vous êtes. Je peux comprendre le grand écart dans votre groupe. Je sais que ce n'est pas simple. En l'occurrence, vous avez l'opportunité de voter un vœu qui, précisément, met l'État devant ses responsabilités dans l'intérêt des Kremlinois et du bassin de population de 45 000 habitants. Il y a en effet d'autres villes. C'est le sens de ce vœu. Assumez que vous ne votez pas ce vœu, mais c'est en contradiction avec votre tweet.

Je vous propose de passer aux votes. Le débat a eu lieu. Je n'ai même pas pointé le propos de M. Jeanbrun, le Maire de L'Haÿ-les-Roses, avec qui j'ai cosigné une tribune et un appel à pétition sur Change.org. Il y a des cohabitations par-delà les clivages politiques. Restons-en là. L'expression a eu lieu. Nous allons passer au vote.

Résultat du vote

Votants: 35

Pour : 24 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADOC, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE)

Contre: 0

Abstention: 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. DELANNOY, M. ZINCIROGLU

Ne prennent pas part au vote : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme ALESSANDRINI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN,

M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le vœu est adopté. Je vous remercie.

Jean-Luc LAURENT, Maire, lève la séance à 23 heures 30.